Année 1915 — THÈSE — N° —

PRÉSENTÉE POUR

LE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(MENTION MÉDECINE)

PAR

Mlle L. DVORETZKY

Née à Kowno (Russie), le 24 novembre 1887
Ancienne externe des Hôpitaux

LA

Psychose hallucinatoire chronique post-onirique

Président : M. Gilbert BALLET, *professeur*

PARIS
IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
JOUVE & Cie, Éditeurs
15, Rue Racine (VIe)

1915

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DOYEN, M. LANDOUZY

PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologie	Ch. RICHET
Physique médicale	WEISS
Chimie organique et Chimie générale	DESGREZ
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	WIDAL TEISSIER
Pathologie chirurgicale	LEJARS
Anatomie pathologique	Pierre MARIE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	Auguste BROCA
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	N.
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	THOINOT
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LETULLE
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	DEBOVE LANDOUZY G LBERT CHAUFFARD
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	Gilbert BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	DEJERINE
Clinique chirurgicale	DELBET QUENU N. HARTMANN
Clinique ophtalmologique	De LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU
Clinique d'accouchements	BAR COUVELAIRE RIBEMONT-DESSAIGNES
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	Albert ROBIN
Hygiène clinique de la première enfance	MARFAN

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.			
ALGLAVE	GUILLAIN	LOEPER	ROUSSY
BERNARD	JEANNIN	MAILLARD	ROUVIERE
BRANCA	JOUSSET (A.)	MOCQUOT	SAUVAGE
BRUMPT	LABBE (H.)	MULON	SCHWARTZ (A.)
CAMUS	LAIGNEL-LAVASTINE	NICLOUX	SICARD
CASTAIGNE	LANGLOIS	NOBECOURT	TANON
CHAMPY	LECENE	OKINCZYC	TERRIEN
CHEVASSU	LEMIERRE	OMBREDANNE	TIFFENEAU
DESMAREST	LENORMANT	RATHERY	VILLARET
GOUGEROT	LEQUEUX	RETTERER	ZIMMERN
GREGOIRE	LEREBOULLET	RIBIERRE	
GUENIOT	LERI	RICHAUD	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR GILBERT BALLET

Médecin de l'Asile-Clinique Sainte-Anne
Membre de l'Académie de Médecine
Officier de la Légion d'honneur

Nous tenons à remplir ici un devoir très agréable en remerciant les maîtres des hôpitaux de Paris, dont nous avons suivi l'enseignement bienveillant, soit comme stagiaire, chez MM. les professeurs Landouzy, Quénu, et le Dr Routier, soit comme externe chez M. le professeur Bar, qui fut un maître bienveillant pour nous, les Drs Milian et Talamon.

A Bordeaux, M. le professeur Régis nous a accueillie dans son service de l'hôpital Saint-André et nous a initiée à la Psychiâtrie. Nous lui gardons une vive reconnaissance.

Le Dr Delmas nous a suggéré l'idée de cette thèse et nous a aidée de ses conseils. Nous lui exprimons nos remerciements.

Que M. le professeur G. Ballet, qui nous fait l'honneur d'accepter la présidence de notre thèse, reçoive l'hommage de notre gratitude.

LA

Psychose hallucinatoire chronique post-onirique

INTRODUCTION

Sous diverses appellations, mais plus spécialement sous le nom de Psychose hallucinatoire post-onirique, il a été publié au cours de ces dernières années un assez grand nombre d'observations se rapportant à une forme délirante hallucinatoire, ayant pour principaux caractères de succéder immédiatement dans le temps à un, ou plus exactement à plusieurs accès de délire onirique, et d'évoluer ensuite chroniquement, sous une forme plus vésanique que toxique par la systématisation de tout ou partie des éléments du délire onirique initial.

Dans ce travail, nous nous proposons de réunir les observations publiées, en y ajoutant deux de nos observations personnelles et de faire la critique de ces observations afin de préciser autant que possible l'état actuel de nos connaissances sur ce point.

*
* *

Il convient auparavant de rappeler que le délire onirique est un syndrome psychopathique toxi-infectieux, constitué par l'apparition sur un fonds de confusion mentale, d'un délire hallucinatoire aigu ou subaigu, avec réactions émotives et motrices adéquates, dont la forme la plus habituelle est l'excitation anxieuse panophobique.

Le délire onirique est ainsi une psychose toxi-infectieuse, confusionnelle, hallucinatoire, agitée, anxieuse et transitoire dont le type est l'accès subaigu de l'alcoolisme chronique.

Si le délire onirique est essentiellement un délire transitoire, il peut cependant laisser subsister à sa suite des séquelles dont l'étude était à l'ordre du jour du Congrès de Neurologie et de Psychiâtrie de 1914.

Delmas, dans son rapport, a proposé la définition suivante :

« Dans le cadre des psychoses post-oniriques doit rentrer tout état psychopathique qui a les caractères ci-dessous :

» 1° De ne pas exister avant l'accès onirique ;

» 2° De succéder immédiatement et directement dans le temps à cet accès onirique ;

» 3° D'emprunter tout ou partie des éléments du rêve onirique ou de ne se transformer que par une transition insensible ;

4° D'affecter, en un mot, avec l'accès onirique initial des rapports tels qu'il paraisse invraisemblable de contester à l'accès onirique le rôle d'une cause étiologique importante et au moins occasionnelle. »

D'après cette définition, la Psychose hallucinatoire chronique post-onirique est donc la psychose hallucinatoire chronique qui débute après un accès onirique, succède immédiatement et directement dans le temps à cet accès onirique, lui emprunte tout ou partie de ses éléments délirants et affecte par conséquent avec cet accès des rapports étroits de cause à effet.

Comme on le verra par la suite, la psychose hallucinatoire post-onirique ainsi définie ne constitue pas pour nous une entité nosologique nouvelle, mais seulement une variété étiologique et clinique de la psychose hallucinatoire chronique, telle que l'a définie et délimitée G. Ballet (1).

1. G. Ballet, *la Psychose hallucinatoire chronique (Bulletin médical*, 1911. — *Encéphale*, 10 novembre 1911 et 10 juin 1913).

HISTORIQUE

Dans l'histoire de la Psychose hallucinatoire chronique post-onirique, telle que nous la comprenons, on peut distinguer deux périodes, l'une très longue, mais pauvre en documents s'y rapportant ; l'autre très courte, mais, au contraire, riche en observations et en travaux de tous ordres. La première va jusqu'en 1910 ; la seconde date de cette époque.

Période antérieure à 1910

La caractéristique de cette période, c'est que presque tous les auteurs n'ont fait allusion qu'aux convictions fausses survivant un certain temps à l'onirisme initial (idées fixes post-oniriques de Régis), ou à des états délirants secondaires d'évolution brève.

Nous n'avons trouvé nulle part d'observation ou de description se rapportant nettement à des délires secondaires de forme hallucinatoire et *d'évolution chronique*. On pourra s'en rendre compte par le résumé succinct de l'opinion des différents auteurs.

Delasiauve (1), premier historiographe de la confusion mentale, disait, en faisant sans doute allusion aux idées fixes post-oniriques : « A la suite de la confusion mentale, il reste certaines impressions délirantes qui survivent à l'amélioration cérébrale et deviennent la base d'un véritable délire partiel. »

Falret (2), s'il n'apporte aucune précision, montre par contre l'intérêt qu'il y aurait à édifier l'histoire des délires secondaires à l'alcoolisme qui « sont souvent confondus, même par les praticiens les plus exercés, avec la mélancolie anxieuse ou avec le délire de persécution classique ».

Plus nettement que les auteurs précédents, Magnan et Sérieux (3) font allusion aux délires hallucinatoires pouvant survivre un certain temps au délire alcoolique, mais les termes mêmes dans lesquels ils s'expriment, montrent bien qu'ils les considèrent comme des délires transitoires et non susceptibles d'évoluer chroniquement.

« L'alcoolique simple se laisse facilement persuader, après quelques jours d'abstinence, du caractère pathologique de ses sensations. Chez les alcooliques prédisposés de par l'hérédité psychopathique, le délire persiste après les accidents aigus. Sur l'accès de délire alcoolique viennent se greffer des troubles sensoriels très intenses, des idées plus ou moins sys-

1. Delasiauve, *Journal de médecine mentale*, t. IV, p. 68. 1864.
2. Falret, *Annales médico-psychologiques*, n° 1, p. 95, 1896.
3. Magnan et Sérieux, *Délire chronique*, p. 115.

tématisées de persécution qui peuvent subsister durant des mois entiers. »

Le Congrès de Marseille avait mis à son ordre du jour l'étude des *Délires secondaires systématisés*. Dans son remarquable rapport, Anglade (1) fait une place aux délires systématisés secondaires aux intoxications, mais il ne fait pas de discrimination nette entre les délires hallucinatoires et les délires non hallucinatoires, de même qu'entre les délires plus ou moins persistants, mais transitoires, et les délires d'évolution chronique.

La plupart des auteurs qui ont pris part à la discussion ont souligné l'importance presque exclusive accordée aux délires transitoires non hallucinatoires. Il en est ainsi notamment pour G. Ballet (2), Vallon (3), etc..., qui ont uniquement insisté sur les idées ou délires fixes post-oniriques.

Régis (4) a plus nettement distingué des délires systématisés post-confusionnels, comme il les a appelés, en les opposant aux idées ou délires fixes. « On observe aussi, a-t-il dit, des délires systématisés à la suite d'une confusion mentale vraie ; et ici, deux cas peuvent se présenter : tantôt il s'agit de délires systématisés secondaires nettement vésaniques, succédant, chez des prédisposés à un accès de confusion plus ou moins long ; tantôt il s'agit d'une confusion

1. Anglade, Congrès de Marseille, 1899.
2. G. Ballet, *Discussion*. Congrès de Marseille, 1899.
3. Vallon, *Discussion*. Congrès de Marseille, 1899.
4. Régis, *Discussion*, Congrès de Marseille 1899.

mentale, qui, en disparaissant, a laissé chez le sujet des reliquats monoïdéiques souvent tenaces et systématiques, tout comme les états seconds laissent après eux des idées fixes post-hypnotiques... »

En Allemagne, de nombreux auteurs (Westphall, Krœpelin, Krafft-Ebing) font également allusion à l'évolution de délires hallucinatoires aigus d'origine toxique vers un délire systématisé secondaire. Meynert et Schule disent notamment. « Ces paranoïas aiguës versent naturellement dans la paranoïa secondaire, autrement dit dans les délires systématisés secondaires. »

Deux auteurs russes, Soukhanoff et Wedensky (1), ont donné une observation d'hallucinose post-onirique sous le nom de délire onirique continu.

Mais, aussi bien en France qu'à l'étranger, les auteurs ne font pas de distinction nette entre les différentes formes de délires secondaires qui peuvent être, suivant les cas, transitoires ou chroniques, hallucinatoires ou non hallucinatoires, démentiels ou non démentiels, curables ou incurables. Il est facile de s'en rendre compte, en parcourant les traités classiques. Au chapitre *Étiologie*, de *la Psychose hallucinatoire chronique* — quelle que soit son appellation : délire de persécution type Lassègue-Fabret, ou délire chronique, ou délire systématisé des dégénérés, ou psychose systématisée progressive — le facteur toxique, onirique ou autre,

1. Soukhanoff et Wedensky, *Délire alcoolique continu* (*Revue neurologique*, 1904, p. 750).

est, ou bien passé sous silence, ou à peine indiqué. Aux chapitres *Évolution*, *Pronostic des délires alcooliques*, les délires secondaires sont indiqués de façon très vague et les indications ne visent guère que les idées ou délires fixes post-oniriques.

Période postérieure à 1910. — Il faut en venir aux observations publiées après 1910 pour voir s'ébaucher l'histoire clinique de la Psychose hallucinatoire post-onirique. Le professeur Gilbert Ballet insistait depuis longtemps dans ses leçons sur la fréquence relative de la persistance des hallucinations auditives à la suite des accès d'alcoolisme subaigu.

« C'est un fait qui n'est pas très rare, disait-il à la séance de la Société de Psychiâtrie du 19 octobre 1911, de voir des hallucinations auditives survenues à l'occasion d'excès alcooliques plus ou moins répétés, et, par conséquent, de nature toxique en apparence, persister indéfiniment après la cessation de l'usage de l'alcool et devenir le point de départ d'un délire systématisé secondaire. Le fait doit être bien connu afin de ne pas s'illusionner sur la bénignité des hallucinations apparues au cours de l'intoxication éthylique. » Ces remarques furent faites à l'occasion de la présentation d'un cas intéressant de délire systématisé secondaire post-onirique du service de la Clinique psychiâtrique par MM. Delmas et Gallais (1). L'observation dont il s'agit fut bien-

1. Delmas et Gallais, *Délire systématisé secondaire post-onirique* (*Encéphale*, 10 novembre 1911).

tôt suivie d'un certain nombre d'autres analogues, de celles notamment de Legrain (1), Vallon et Bessière (2), Demay (3), Barbé (4), Marchand et Usse (5), Vallon et Sengès (6), Livet (7), Régis (8), Briand (9).

Parmi les travaux qui font mention de la Psychose hallucinatoire post-onirique, nous devons citer la thèse d'Allamagny (10), la communication de Régis (11) et le rapport de Delmas (12) au Congrès de Neurologie et Psychiâtrie.

Allamagny, dans sa thèse, fait une place parmi les séquelles de l'onirisme alcoolique, aux psychoses hallucinatoires parmi lesquelles il distingue les variétés cliniques suivantes :

1. Legrain, *Délire onirique à systématisation secondaire.* (Société clinique de Médecine mentale, 15 avril 1912).

2. Vallon et Bessière, *Guérison tardive d'une psychose hallucinatoire chronique* (*Encéphale*, 10 avril 1912).

3. Demay, *Délire systématisé d'origine onirique* (Société clinique de Médecine mentale, 16 décembre 1912).

4. Barbé, *la Psychose hallucinatoire chronique tardive des alcooliques* (*Encéphale,* 10 novembre 1912).

5 Marchand et Usse, *Dipsomanie ; Psychose hallucinatoire chronique* (*Encéphale*, 10 février 1913).

6. Vallon et Sengès, *Psychose hallucinatoire à début tardif chez un alcoolique chronique* (*Encéphale,* 10 juin 1912).

7. Livet, *Délire de possession post-onirique chez un Arabe* (*Encéphale,* janvier 1914).

8. Régis, *Un cas de délire post-onirique* (Société de Médecine de Bordeaux, 20 février 1914).

9. Briand, *les Fugueurs à l'armée* (Société de Médecine légale de France, 8 février 1915).

10. Allamagny, *les Séquelles de l'onirisme alcoolique.* Thèse de Paris, 1914.

11. Régis, Société de médecine de Bordeaux, 20 février 1914.

12. Delmas, *les Psychoses post-oniriques* (Rapport du Congrès de Neurologie et Psychiâtrie, 1914).

α) **Hallucinoses ;**

β) Psychoses hallucinatoires non démentielles ;

γ) Psychoses hallucinatoires à évolution démentielle.

Régis, à l'occasion d'une observation clinique, et après avoir indiqué l'évolution de l'onirisme vers la phase de réveil (premier degré) et l'idée fixe post-onirique (deuxième degré), continue à exposer ainsi cette évolution :

« A un troisième degré, enfin, le délire onirique devient le point de départ d'un délire, le plus souvent systématisé, qui le prolonge ou lui succède directement : c'est, comme je l'avais dénommé lors de la discussion du beau rapport de notre collègue Anglade (1) au Congrès de Marseille, en 1899, *le délire systématisé secondaire à la confusion mentale*, ou mieux, comme disent aujourd'hui Delmas et Gallais (2), Legrain (3), Demay (4), etc., *le délire systématisé post-onirique*.

Le délire post-onirique n'est point toujours semblable à lui-même au point de vue de sa nature comme au point de vue du mécanisme de sa production.

Sans préjuger des conclusions auxquelles pourra

1. Discussion du rapport du Dr Anglade sur *les Délires systématisés secondaires* (Comptes rendus du Congrès des Aliénistes et Neurologistes de Marseille, 1899, p. 188).

2. Delmas et Gallais, *Délire systématisé secondaire post-onirique* (Société de Psychiâtrie, 19 octobre 1911).

3. Legrain, *Délire onirique à systématisation secondaire chez un débile* (Société clinique de Médecine mentale, 15 avril 1912).

4. Demay, *Délire systématisé d'origine onirique chez un débile* (Société clinique de Médecine mentale, 10 décembre 1912).

aboutir à cet égard le prochain Congrès, je crois qu'on peut, dès maintenant, distinguer sous cette dénomination :

1° Les délires post-oniriques systématisés sans relation de caractère et d'origine avec le délire onirique antécédent ;

2° Les délires post-oniriques systématisés en relation de caractère et d'origine avec le délire onirique antécédent.

Dans la première catégorie de cas, il s'agit d'accès de délire onirique ordinaires qui, après avoir déroulé leurs scènes hallucinatoires habituelles, disparaissent en peu de temps, suivant l'habitude, mais font place à un délire systématisé qui s'organise pour son propre compte à leur suite. C'est, par exemple, un alcoolique qui, durant quelques jours, fait un délire subaigu, zoopsique et terrifiant et qui, ce délire onirique disparu, commence un délire systématisé vésanique de jalousie ou de persécution, délire progressif, chronique, n'ayant rien de commun avec le précédent que le fait de lui succéder chronologiquement. Nous pouvons appeler cela le *délire post-onirique vésanique.*

Dans la deuxième catégorie de cas, il s'agit encore d'un délire onirique ordinaire à accès subaigu, qui disparaît aussi en tant que délire de rêve, mais dont les éléments, transportés en quelque sorte du subconscient dans le conscient, de la vie endormie dans la vie éveillée, y deviennent le point de départ d'un nouveau délire continuant le premier par voie d'ex-

tension et de systématisation. C'est ce qu'on pourrait appeler le *délire post-onirique proprement dit.*

C'est dans cette deuxième catégorie que doit rentrer à notre avis la Psychose hallucinatoire post-onirique, de même, d'ailleurs, que les formes décrites sous les noms de *délires à éclipse* (Legrain) *délires permanents post-oniriques* (Delmas).

Delmas, dans le rapport signalé plus haut, précise les caractères étiologiques et cliniques de la psychose hallucinatoire post-onirique dont il fait une forme clinique de la psychose hallucinatoire chronique de G. Ballet et lui fait une place dans le tableau qu'il dresse des psychoses post-oniriques.

ÉTIOLOGIE

Nous n'insisterons pas ici sur l'étiologie générale de la Psychose hallucinatoire chronique, mais seulement sur les particularités étiologiques spéciales à la forme post-onirique que nous avons en vue.

Ces particularités étiologiques sont de deux ordres, suivant qu'elles se rapportent au terrain, cause prédisposante, ou à la toxi-infection, cause déterminante.

Au point de vue du terrain, il en est ici comme dans presque toutes les affections mentales : l'hérédité est le facteur dominant.

Dans sept de nos observations, on relève des renseignements sur l'hérédité des ascendants. Dans toutes, sauf une, on note une hérédité alcoolique certaine. Dans toutes il existe, en outre, d'autres tares : hérédité vésanique, psychasthénique, épilepsie collatérale, etc.

Dans la plupart des observations les renseignements font défaut sur l'hérédité personnelle. Mais là où l'enquête a été faite, elle est toujours positive. Dans l'observation de Delmas et Gallais, il s'agit d'un débile moral, instable, déserteur récidiviste,

condamné pour homicide. Dans l'observation de Marchand et Usse, il s'agit d'une psychasthénique avec obsessions anciennes et multiples, en particulier, sous forme de dipsomanie. De nos deux observations personnelles, l'une se rapporte à un dégénéré paranoïaque, à la fois déséquilibré et débile, l'autre à un déséquilibré alcoolique précoce.

Au point de vue des conditions étiologiques se rapportant à la toxi-infection causale, nous devons observer que toutes nos observations ont trait à des psychoses secondaires à l'onirisme alcoolique. *A priori*, il est certain que tout onirisme peut être susceptible d'évoluer vers une psychose hallucinatoire chronique.

Si les hasards de la clinique ne nous ont pas permis d'avoir connaissance d'autres cas que de ceux succédant à l'onirisme alcoolique, c'est surtout en raison de la fréquence de l'intoxicatien alcoolique, et en particulier de la forme réviviscente de cet onirisme, réviviscence qu'on rencontre toujours, comme nous le verrons, dans l'histoire de nos malades.

Il est donc à prévoir qu'il existe des cas de Psychose hallucinatoire chronique succédant à des accès oniriques non alcooliques et que, l'attention étant maintenant fixée sur ce point, les recherches ultérieures permettront d'en découvrir.

Pour ce qui est des cas secondaires à l'onirisme alcoolique, leur étude montre qu'ils présentent tous les caractères suivants déjà mis en lumière dans

la thèse d'Allamagny et le rapport de Delmas :

1° Ils surviennent au cours d'une intoxication alcoolique déjà ancienne. Dans huit observations sur dix, l'ancienneté de l'alcoolisation est indiquée. Elle revêt presque toujours la forme de l'alcoolisme précoce et impulsif des alcooliques héréditaires et a débuté dès l'adolescence (six fois sur sept). Dans le cas où son ancienneté paraît la moins marquée, elle datait de plus de dix ans ;

2° Ils surviennent, non pas après un premier accès onirique, mais à la suite de plusieurs de ces accès, qu'a notamment étudiés Legrain, et qui ont pour caractère de récidiver à intervalles plus ou moins éloignés et toujours sous une forme à peu près identique. Ce sont des accès réviviscents ainsi qu'on les a appelés.

3° Les accès oniriques, qui sont susceptibles d'évoluer vers la Psychose hallucinatoire chronique, sont non seulement des accès réviviscents, mais encore des accès au cours desquels les hallucinations auditives sont toujours riches et abondantes, sinon prédominantes ; ce sont des accès hallucinatoires surtout auditifs. Ce caractère ne fait jamais défaut. Tous les accès oniriques à prédominance d'hallucinations auditives sont loin d'évoluer vers la psychose hallucinatoire chronique ; mais, par contre, la psychose hallucinatoire chronique ne succède jamais qu'à des accès oniriques à prédominance d'hallucinations auditives. Cette constatation est d'accord avec l'enseignement de Magnan qui a montré depuis longtemps que la forme auditive des hallucinations

dans le délire alcoolique était symptomatique de la dégénérescence mentale. Elle est également d'accord avec l'observation faite plus haut, qu'une lourde hérédité dégénérative se rencontrait chez tous nos malades.

4 La psychose hallucinatoire post-onirique survient à un âge relativement avancé. Cela était déjà à prévoir d'après les données précédentes qui montrent qu'il faut une longue alcoolisation et la réviviscence de plusieurs accès. Sur nos 10 malades au moment du début de leur psychose, 2 avaient plus de soixante ans, 3 autres plus de quarante ans, les 5 derniers plus de trente-cinq ans.

SYMPTOMATOLOGIE

La psychose hallucinatoire post-onirique n'est qu'une variété étiologique et clinique de la psychose hallucinatoire chronique (G. Ballet).

L'ensemble de sa symptomatologie se superpose donc entièrement à celle que les auteurs ont si souvent décrite. Elle n'en diffère que par quelques particularités. C'est donc seulement sur ces particularités différentielles que nous insisterons.

Par sa définition même, la psychose hallucinatoire post-onirique succède à l'accès onirique immédiatement et directement dans le temps et n'est que la continuation du délire hallucinatoire onirique. Delmas décrit ainsi ce mode de début :

« Le mode de début de la psychose hallucinatoire post-onirique est spécial et diffère du début de la psychose hallucinatoire chronique commune :

» 1° Par l'absence de la période d'incubation qu'on a décrite sous les noms de période d'analyse subjective, période hypochondriaque, période d'inquiétude, etc. ;

» 2° Par la systématisation rapide du délire, qui

trouve d'emblée sa formule dans le délire onirique initial. »

La psychose hallucinatoire post-onirique débute donc par la période qui est classiquement considérée comme la deuxième période ou période hallucinatoire ou d'explication délirante. C'est une psychose qui brûle les étapes (Delmas).

Une autre particularité, est la précocité et l'importance dans l'ensemble des troubles psycho-sensoriels des hallucinations psycho-motrices.

Celles-ci sont fréquentes dans la psychose hallucinatoire chronique commune.

Elles paraissent cependant y être habituellement moins précoces et moins abondantes que dans sept de nos observations où elles sont signalées.

Dans une seule de nos observations, leur présence n'est ni indiquée, ni contestée.

Dans les trois observations publiées par Barbé, l'auteur ne signale pas les troubles de la personnalité qui se traduisent par le vol et l'écho de la pensée.

Nous pensons qu'ils n'ont pas été assez attentivement recherchés, car ils sont notés dans toutes les autres observations.

Nous estimons que ces troubles ont bien le caractère d'importance et de constance que leur a assigné le professeur G. Ballet.

Des autres caractères évolutifs il en est encore deux sur lesquels il convient d'insister : c'est, d'une part, la possibilité de la guérison ; et, d'autre part, l'absence d'évolution démentielle. La psychose hallucinatoire

chronique est non seulement une affection chronique, mais encore une affection incurable. Les auteurs sont d'accord sur ce point.

Cependant dans l'observation de Vallon et Bessière la guérison est survenue après neuf ans d'évolution. Cette guérison, la seule constatée sur 8 cas que nous rapportons, est un fait assez exceptionnel on le voit, et assez difficilement explicable. Nous nous contenterons de le signaler.

D'ailleurs, lors de la présentation du malade à la Société de Psychiâtrie, le cas a été l'objet d'une discussion et a soulevé quelques doutes. M. G. Ballet s'est demandé, d'une part, si la guérison était bien réelle et si le malade était sincère ; d'autre part, s'il ne s'agissait pas non d'une Psychose hallucinatoire secondaire, mais d'un délire alcoolique entretenu par des excès répétés qui ne sont pas impossibles, on le sait, hélas ! même à l'intérieur des asiles. M. Delmas, d'un autre côté, a fait remarquer que le malade de MM. Vallon et Singès, présentait plutôt la symptomatologie de l'hallucinose pure que celle de la psychose hallucinatoire chronique.

Quant à l'existence d'une évolution démentielle dans la psychose hallucinatoire chronique, on sait combien les avis sont partagés. Magnan et son école considèrent comme habituelle une dernière période démentielle ; pour Magnan il y a démence, mais démence très tardive. Falret, Régis, Arnaud contestent non la possibilité, mais la fréquence de cette démence tardive. Kræpelin, après avoir admis plus

qu'une évolution démentielle c'est-à-dire le caractère primitif et initial de cette démence (démence précoce paranoïde) est revenu à une opinion éclectique (paraphrénies).

G. Ballet est revenu récemment sur cette question et y a apporté, nous semble-t-il, quelque clarté. Pour lui, il convient de distinguer deux sortes de cas : 1° ceux dans lesquels survient une évolution démentielle précoce, rapide, marquée et qui doivent être rattachés légitimement à la démence précoce ; 2° ceux dans lesquels la démence n'intervient pas ou seulement d'une façon très tardive et très peu marquée, et qui doivent être rattachés légitimement à la psychose hallucinatoire chronique.

A ce point de vue, nos observations font partie du second groupe : même dans les 3 observations de Barbé, nous pensons, contrairement à l'auteur que l'affaiblissement intellectuel qu'il signale est trop peu net et trop peu marqué pour qu'on puisse parler vraiment de démence et la psychose hallucinatoire post-onirique nous paraît évoluer comme les autres formes de psychose hallucinatoire chronique, sans affaiblissement démentiel net.

DIAGNOSTIC

L'autonomie étiologique de la psychose hallucinatoire post-onirique nous paraît résulter des caractères qu'elle présente :

1° De ne pas exister avant l'accès onirique initial ;

2° De succéder directement et immédiatement dans le temps à cet accès onirique ;

3° D'emprunter tout ou partie des éléments du rêve onirique, ou de ne se transformer que par une transition insensible en psychose hallucinatoire chronique.

Ces caractères nous permettront de la différencier :

1° Des formes cliniques de psychose hallucinatoire chronique, dans lesquelles l'alcool n'intervient qu'à titre d'appoint ;

2° Des autres variétés cliniques de délires post-oniriques.

*
* *

Pour le premier groupe de faits que nous venons d'indiquer, deux cas sont à considérer. Dans un

premier cas, la Psychose hallucinatoire chronique peut se développer chez un sujet atteint d'alcoolisme chronique, à manifestations oniriques ou non, sans qu'il y ait relation appréciable de cause à effet entre les deux affections. Il ne suffit pas, en effet, qu'une psychose hallucinatoire chronique survienne dans un milieu où l'alcoolisation est pour ainsi dire de règle, pour qu'on puisse en conclure qu'elle est d'origine alcoolique. Les deux affections, dans ces cas, évoluent côte à côte et parallélement sans s'influencer et sans qu'on retrouve entre elles les relations si nettes de cause à effet que nous avons au contraire signalées dans la psychose hallucinatoire post-onirique.

Dans un second cas, la psychose hallucinatoire chronique peut, dès son début, s'accompagner de tendances à l'excitation et porter le sujet à se livrer à des excès alcooliques. *Ceux-ci sont alors l'effet et non la cause.*

L'anamnèse, la recherche de la priorité dans la succession des phénomènes morbides et la connaissance de l'enchaînement des accidents dans l'évolution clinique, permettront de faire un diagnostic exact et de distinguer entre les divers cas qui se résument ainsi :

1° Psychose hallucinatoire chronique post-onirique (évolution d'un accès onirique vers une psychose hallucinatoire chronique) ;

2° Psychose hallucinatoire chronique, accidentellement survenue chez un alcoolique sans relation

appréciable de causalité entre les deux affections;

3° Psychose hallucinatoire chronique, cause de tendance aux excès alcooliques et *secondairement* compliquée d'alcoolisme chronique.

Dans nos deux observations personnelles, comme dans celles de Marchand et Usse et de Livet, l'enchaînement des accidents et l'évolution ne peuvent laisser aucun doute. Nous reconnaissons que quelques-unes des autres observations que nous rapportons, sont un peu trop résumées à cet égard.

*
* *

L'onirisme peut donner naissance à des formes secondaires délirantes qu'il importe de différencier cliniquement.

Dans son rapport, Delmas propose la classification suivante :

PSYCHOSES POST-ONIRIQUES

A. — *États psychopathiques transitoires*

1° Phase de réveil du délire onirique ;
2° Idées et délires fixes post-oniriques.

B. — ÉTATS PSYCHOPATHIQUES DURABLES

a) *Forme délirante ou hallucinatoire*

1° Délires permanents post-oniriques ;
2° Psychose hallucinatoire post-onirique,

b) *Forme amnésique*

Amnésie rétro-antérograde continue (type Korsakoff).

c) *Forme démentielle*

Confusion mentale chronique ou démence précoce.

Le réveil du délire onirique est caractérisé par la désagrégation progressive des éléments oniriques. Mais, pendant le temps que dure cette désagrégation, il peut persister non seulement des convictions délirantes, mais encore des hallucinations, notamment des hallucinations auditives et le tableau clinique peut, à ce moment, ressembler à celui d'une psychose hallucinatoire chronique. Mais il y manque le symptôme capital qui ne peut être vérifié que par l'évolution : la chronicité. Quelles que soient, en effet, l'abondance des hallucinations auditives et la systématision du délire, tant qu'il persiste un fond de confusion, tant qu'il ne s'est pas écoulé un temps d'évolution assez long, — et il faut compter souvent à cet égard une durée de plusieurs semaines, parfois de quelques mois — tant, dirait Régis, que ne s'est pas terminé la débâcle urinaire un délire hallucinatoire post-onirique reste curable et ne peut être considéré comme un état psychopathique chronique.

Delmas précise ainsi les difficultés du diagnostic à cette période. « Il existe entre la psychose hallucinatoire post-onirique nettement constituée et les phases de réveil traînantes dont l'évolution prolongée est caractérisée en particulier par la persistance des hallucinations auditives, toutes les formes intermédiaires de passage. De telle sorte que, si on voulait classer les syndromes que nous avons en vue d'après leur évolution et leur durée, on obtiendrait de façon un peu schématique l'ordre suivant :

1° Phase de réveil à forme traînante avec persistance des hallucinations auditives;

2° Psychose hallucinatoire à évolution favorable en quelques mois suivant le type décrit par Séglas, Farnarier;

3° Hallucinose, hallucinations persistantes (Chaslin) (Observations de guérison après plusieurs années d'évolution, Vallon et Bessière);

4° Psychose hallucinatoire commune (Psychose hallucinatoire chronique de G. Ballet).

Un seul guide au point de vue du diagnostic dans certains cas. Il semble que seuls les accès oniriques récidivants peuvent donner naissance à des séquelles durables (Allamagny, Delmas). En présence d'une phase de réveil d'un premier accès onirique, la curabilité peut donc être affirmée, et le diagnostic de chronicité écarté.

Les idées et délires fixes post-oniriques seront assez facilement différenciés de la psychose halluci-

natoire post-onirique, par les deux caractères suivants :

1° Absence d'hallucinations ;

2° Caractère « d'évocation » du délire (Delmas). Il s'agit non d'un délire actuellement en évolution, mais d'une conviction persistante dans la réalité d'un délire passé ; il s'agit d'un délire ancien et fini, mais non rectifié ;

3° Curabilité.

Dans quelques cas exceptionnels, le délire fixe post-onirique n'est pas seulement un délire « d'évocation ». Il peut y avoir appoint d'interprétations délirantes actuelles, par suite d'un effort syllogistique plus ou moins provoqué pour défendre la réalité du délire passé (cas de Mallet), ou un appoint imaginatif comme dans le cas très curieux de Chaslin et Collin. Ces deux cas se sont d'ailleurs terminés ultérieurement par la guérison.

Le délire à éclipse (Legrain) ou délire permanent post-onirique (Delmas) est, comme la psychose hallucinatoire post-onirique, chronique et lié à des accès oniriques réviviscents. Mais, comme les délires fixes post-oniriques, il s'en différencie (sauf pendant les reviviscences oniriques) par l'absence des hallucinations, et par le caractère « d'évocation » du délire.

* * *

Il nous reste à différencier la psychose hallucinatoire chronique post-onirique de la démence précoce

post-confusionnelle. Pour Régis, en effet, il existe une démence précoce secondaire, évoluant consécutivement à une confusion mentale primitive. C'est la démence précoce post-confusionnelle qu'il oppose à la démence précoce dégénérative. Pour Kræplin, au contraire, la démence précoce est toujours primitive, et les manifestations confusionnelles, quand elles se produisent, sont toujours secondaires comme les autres manifestations symptomatiques, hébéphréniques ou catatoniques.

Sans entrer dans la discussion doctrinale, il nous suffira de rappeler que G. Ballet rejette de la psychose hallucinatoire chronique les formes à évolution démentielle rapide. Cette évolution démentielle rapide existe dans la démence précoce post-confusionnelle de Régis ; il s'y associe presque toujours d'autres symptômes hébéphréniques ou catatoniques : cela suffit pour la différencier de la psychose hallucinatoire post-onirique.

* * *

Nous indiquerons encore brièvement que la psychose hallucinatoire post-onirique doit être distinguée du délire alcoolique d'interprétation à forme jalouse, qui n'est pas un délire post-onirique proprement dit, mais un délire post-onirique vésanique, comme le dit Régis. « Il naît sous l'influence de l'exagération des tendances paranoïaques origi-

ginelles que l'intoxication produit chez certains prédisposés. Les accès oniriques qui accidentent l'intoxication chronique, peuvent enrichir sous forme d'appoint le délire de jalousie ; mais celui-ci peut se constituer en dehors de l'intervention de tout épisode onirique et n'est donc pas au point de vue de sa genèse une psychose post-onirique. D'autre part, le délire d'interprétation à forme jalouse ne s'accompagne pas d'hallucinations. Toutefois, les associations entre les deux affections sont fréquentes » (Delmas).

VALEUR NOSOGRAPHIQUE

Nous avons déjà indiqué que nous considérions la Psychose hallucinatoire chronique post-onirique comme une variété étiologique et clinique de la Psychose hallucinatoire chronique de G. Ballet. Il nous reste à justifier cette opinion.

L'ensemble des symptômes observés chez les malades dont nous rapportons les observations se superposent exactement à la description séméiologique de la Psychose hallucinatoire chronique. Nous retrouvons chez tous les caractères essentiels de l'affection :

1° Le trouble de la personnalité qui se caractérise par la prise et l'écho de la pensée et que G. Ballet considère comme essentiel et fondamental dans la psychose. Barbé, dit, à la vérité, que dans ses cas il n'a pas trouvé de « dédoublement de la personnalité » ; mais il y avait chez eux des hallucinations auditives à distance qui supposent ce dédou-

blement, formellement noté d'ailleurs dans toutes les autres observations (1) ;

2° L'activité hallucinatoire et la prédominance des hallucinations auditives, psycho-motrices et de la sensibilité générale ;

3° La systématisation du délire plus ou moins ébauchée, telle qu'on la retrouve dans la psychose hallucinatoire chronique et notamment la prédominance des idées de persécution, avec ou sans l'adjonction d'idées à forme mégalomaniaque.

4° *L'évolution chronique*. — La superposition des symptômes est telle que tous les auteurs à qui nous avons emprunté les observations n'ont pas hésité à les intituler *Psychose hallucinatoire chronique* (Vallon et Bessière, Vallon et Sengès, Barbé, Marchand et Usse).

Les cas que nous avons en vue rentrent donc bien légitimement dans la Psychose hallucinatoire chronique.

Par contre, nous pensons qu'on a le droit de les considérer comme une variété un peu spéciale de la Psychose hallucinatoire chronique en raison de leur mode de début et d'évolution très particulier. S'il n'existait qu'une seule observation de ce mode de début et d'évolution, on pourrait y voir seulement une coïncidence ou une curiosité. Mais, comme en

1. M. Barbé dans son article (*loc. cit.*,) a prêté à M. Gilbert Ballet une opinion contraire à celle qu'il défend (communication orale). Pour M. G. Ballet, il n'y a pas de différence essentielle entre les délires secondaires post-oniriques, au moins ceux des alcooliques et la psychose hallucinatoire chronique telle qu'il l'envisage.

quelques années (1911-1915), les observations se sont multipliées et ont montré l'identité des cas, il nous a paru intéressant d'insister sur l'autonomie de cette forme étiologique et clinique.

OBSERVATIONS

Nous donnons ci-dessous 2 observations personnelles de malades que nous avons pu suivre et étudier en détail. Nous les avons rédigées un peu longuement afin de bien mettre en lumière la superposition, d'une part, de l'ensemble des symptômes avec ceux de la Psychose hallucinatoire chronique classique, d'autre part, l'existence des caractères évolutifs différentiels qui justifient l'autonomie étiologique et clinique de la Psychose hallucinatoire chronique post-onirique.

OBSERVATION I (Personnelle (1).

Pierre O... est âgé de trente-neuf ans. Bien qu'il donne des renseignements négatifs sur son hérédité, O... est un dégénéré dont la déséquilibration s'est manifestée par une appétence très précoce pour l'alcool.

Son odyssée pathologique, avant de devenir celle d'un persécuté, a été longtemps celle d'un alcoolique simple.

1. Nous exprimons nos très vifs remerciements à M. le Dr Briand qui nous a permis de suivre le malade dans son service de l'asile Sainte-Anne.

Engagé volontaire à dix-neuf ans, il a servi pendant six ans dans l'infanterie coloniale, et pendant neuf ans dans la légion étrangère. Au cours de ces quinze ans de service, il a eu 493 jours de prison à l'occasion de délits récidivants se rapportant tous aux réactions habituelles de l'alcoolisme : ivresses, abandons de poste, négligences volontaires, absences illégales, fugues, etc. Beaucoup de ces délits se sont produits en particulier, au cours de périodes oniriques réviviscentes, mais toutes suivies de guérison complète.

O..., libéré du service militaire avec pension, a repris le métier de menuisier qu'il avait exercé dans sa jeunesse, et s'est employé à ce titre, chez un patron, aux environs de Nantes jusqu'au début de l'année 1913. A cette époque, il fut pris brusquement, un soir, d'un accès de délire onirique qui dura près de quatre jours et dont le récit a été écrit en entier par lui. Nous donnons ci-dessous ce récit, remarquable par l'intensité des désordres sensoriels, la richesse des hallucinations visuelles et auditives, l'importance et la durée des réactions anxieuses et la fugue dramatique qu'elles ont provoquée.

« Monsieur,

« Je vous prierai de lire toutes les pages, toutes les lignes, sans faire attention aux fautes d'orthographe, ni aux phrases qui sont plus ou moins bien faites.

« Vous verrez le mal que l'on peut faire à un homme que l'on a mis dans l'hypnose, depuis le mois de février et à qui, en ce moment, il reste encore la transmission de la pensée.

Vers la fin de novembre 1913, je fus travailler chez M. H...,menuisier, à Nort-sur-Erdre (Loire-Inférieure). Quelques jours après ayant montré mes papiers à un ouvrier de l'atelier, il en rendit compte au patron, en lui disant, il serait assez heureux pour vous que vous en eussiez autant que Pierre. Regardez, il a quinze ans de service militaire et 25 campagnes, et cela lui rapporte une pension annuelle de 713 francs.

Le 1er décembre, je fus avec M. H..., chez M. G..., notaire à Nort-sur-Erdre, et il lui dit en rentrant : « Je vous amène un de mes ouvriers qui a une pension à toucher et pour cela il lui faut un certificat de vie. » Huit jours après, je fus toucher ma pension chez le percepteur, et m'absentais, avec l'autorisation de M. H..., pendant trois jours.

Quand je revins, il me fut présentée une demoiselle de trente-quatre ans et se nommant Marie L..., et les pourparlers pour le mariage se firent presque aussitôt. La patronne, ainsi que le patron, me pressaient de plus en plus pour ce mariage ; aussitôt la journée terminée, j'étais appelé chez eux et ils paraissaient très heureux de cette union. Moi, de mon côté, je ne ratais ni un soir, ni une occasion pour aller chez elle. Quand, au bout d'un certain temps, je voyais qu'il y avait du froid, d'où cela venait-il ? La suite nous l'apprendra (car aussitôt en quittant de chez eux, je fus mis dans l'hypnose).

Pendant toute la durée que j'ai été chez lui, il n'a eu qu'à se louer de mon travail et de ma conduite, comme je puis vous en donner la preuve par un certificat que j'ai encore sur moi, et même souvent le dimanche et le soir dans la

semaine, il m'emmenait au café avec lui (c'est vous dire que je n'aurais jamais cru à autant de bassesse de sa part).

Quelques jours avant de partir de Nort, je suis allé retirer 70 francs de la Caisse d'épargne. Ayant l'intention de revoir Marie L..., je ne me hâtais pas de quitter cette ville. A ce moment-là je prenais ma pension à l'hôtel des Trois-Marchands, chez un nommé V...

La veille de quitter Nort était un dimanche et déjà j'étais entraîné, malgré ma volonté, à aller voir un chanteur ambulant, du nom de B..., qui donnait une séance dans un café de cette ville.

Quand je sortis de ce spectacle, je n'étais déjà plus moi-même, je ne savais ce qui se passait en moi et je ne m appartenais plus.

Je me retirai dans la salle du café et là, je voulus écrire à Marie L..., les idées ne me venaient point.

» Je voyais B..., et sa femme assis à une autre table et riant sous cape. Donc, si ce n'est pas eux qui ont fait le coup, ils étaient de connivence avec bourreaux. La chose qui m'est arrivé m'étonne beaucoup, car je ne me connais point d'ennemis à Nort, ne fréquentant personne, si ce n'était Marie avec qui j'avais l'intention de me marier.

Dans tout ceci, je vois un formidable guet-apens, qui a été formulé par H... ; Marie n'aurait servie que de complice en m'attirant chez elle, soit disant pour le mariage, dans cette tâche, il devait être aidé de sa femme, du notaire et aidé par un docteur de Nort-sur-Erdre et de la concierge de la Mairie.

Voyant que je ne pouvais arriver à bout d'écrire, je me décidai de partir et d'aller me coucher à ma pension, c'est-

à-dire à l'hôtel des Trois-Marchands chez un nommé V..., Lorsque je fus couché, je m'endormis comme à l'ordinaire, je ne sais si, pendant mon sommeil, quelqu'un a pénétré dans ma chambre, ma porte ne fermant pas à clé

Le lendemain, quand je me réveillais, je fus pris d'un malaise, de vomissements terribles, qui durèrent toute la matinée ; je bus un litre de cidre ; j'essayais de me coucher, mais aussitôt le malaise et les vomissements me reprenaient.

Enfin, je me décidai à partir, ayant l'intention d'aller à Ancenis ; je pris donc mes effets et me mis en route, quand à une centaine de ce lieu, je rencontrai B..., qui me dit : « Alors vous nous quittez, je vous souhaite un bon voyage et il avait l'air de rire du bout des dents. »

Je partis donc vers midi de Nort, quand tout le long de la route, je fus pris d'une soif ardente et d'une lassitude sans pareilles ; tous les deux cents mètres, environ, j'étais forcé de me reposer. Enfin à la nuit, ayant fait une douzaine de kilomètres et ne voyant aucun village à proximité si ce n'est une ferme, fatigué comme je l'étais, je me décidai à aller demander l'hospitalité (ceci se passait le 19 février 1914). Dans cette ferme, je fus très bien reçu et l'on me mena à l'endroit où je devais me reposer.

Pour dormir, je ne le pus, et vers dix heures et demie, j'entendis du bruit au-dessus de moi ; ces paroles semblaient venir d'un homme et d'une femme, et l'homme ne faisait que répéter, « il faut que je le tue, on va lui laisser tomber ce madrier sur la tête, il n'en aura pas pour longtemps et avec mon couteau je l'achèverai ».

Étant fatigué d'entendre ces menaces qui, je n'en doutais pas, étaient à mon intention, je fus réveiller le fermier, qui

vint de suite, il explora l'étage en dessus ainsi que l'endroit où je couchais et m'affirma qu'il n'y avait personne. Alors, je me recouchais ; cinq minutes ne s'étaient pas passées que j'entendais le même bruit et les mêmes menaces, la femme disait : « Laisse-le tranquille, ça va nous amener des histoires » ; sur quoi, l'homme répondait « il n'y a aucune crainte, j'ai bien pris mes précautions ».

Alors, n'y tenant plus, je sortis, laissant là mes effets qui, du reste, furent ramassés par le fermier. Je me rendis sur la route et là, je vis un homme et une femme qui, du reste, avaient la même voix que B..., et sa femme, se diriger vers Ancenis. Je les suivis un moment, m'arrêtant quand ils s'arrêtaient et reprenant ma route quand ils se mettaient à marcher. Au bout de deux kilomètres, je les vis se cacher derrière des fagots, qui se trouvaient sur le bord de la route, alors la peur me prit encore plus forte et je rebroussais chemin.

Quand je fus revenu à l'entrée de la ferme, mon intention était d'aller chercher mes effets et de prendre une autre route. Mais, dans un pré qui borde la ferme, j'entendais d'autres voix qui disaient : « Il est à nous tire, tire ; mais tue-le donc. » Je restai là, environ, une demi-heure et de guerre lasse, je me décidai à partir, laissant là mes effets et quelques papiers.

Je pris donc le pas de course, dans la direction de Nort, quand rencontrant une route sur ma droite et croyant avoir dépisté mes ennemis, je la pris en courant sur la banquette de la route pour étouffer mes pas ; je courus, environ, pendant une heure, jusqu'à ce que je rencontrais un passage à niveau et une gare.

Pendant cette première course, je rencontrais, ou croyais rencontrer des hommes couchés de distance en distance dans les fossés qui bordent la route. Quand à mi-distance, je rencontrais une voiture et lui criais de faire attention, qu'il y avait des assassins dans la contrée et que l'on voulait me tuer. Il ne me répondit pas, je continuais, alors, toujours ma route, poursuivi par cette bande qui n'avait rien d'humain.

Arrivé à la gare, je frappais de toutes mes forces pour pouvoir réveiller le chef de gare et criais plusieurs fois, à l'assassin; mais personne ne me répondit. Lorsque j'aperçus devant moi, à l'endroit où les voyageurs montent dans le train, un homme qui était déguisé et disait : « C'est lui. » Du côté droit de la gare, dans les halliers, se trouvaient plusieurs gens qui lisaient une interminable lettre dans laquelle mon nom était plusieurs fois prononcé et comme quoi, j'avais accompli les plus horribles forfaits.

Au bout d'un quart d'heure environ, je repassai le passage à niveau et m'élançai sur une nouvelle route toujours avec la même allure. Je finis par tourner à gauche, prenant par un petit chemin qui passe à travers champs, quand je rencontrais un village je m'y cachais de mon mieux et frappais aux portes; mais, vu l'heure avancée de la nuit et croyant avoir affaire à un malfaiteur, personne ne me répondit. Entendant toujours des cris derrière moi, je résolus de quitter ce lieu le plus vite possible, et reprenais toujours ma course jusqu'à un second village où, là, je me crus plus en sûreté; je ne sais si mes ennemis s'étaient trompés de chemin, mais je les entendis passer sur la route, au pas de course et des voix dirent : « L..., il faut le tuer, il ne doit pas être loin »; j'entendais aussi une voix de femme qui

disait : « laisse-le tranquille, je ne veux pas que tu le tues. »

Quand cette meute d'enragés fut passée, je sortis de ma cachette et revins sur mes pas. Ayant rencontré une ligne de chemin de fer, je tournai à gauche et me dissimulai de mon mieux le long de la voie. Quand, après vingt minutes d'une marche rapide, je voulus prendre une route, j'aperçus deux ombres qui disaient : « C'est lui, il n'y a pas à s'y tromper, il faut avertir L... » Je contournai alors une ferme et voulus prendre une autre route, quand, au détour de cette ferme, j'aperçus encore deux autres ombres qui répétaient la même chose que les premières ; alors, n'y tenant plus et étant exténué de fatigue, je résolus d'aller frapper à cette ferme, jusqu'à ce que quelqu'un vint m'ouvrir, et c'est ce que je fis.

Ayant donc frappé à cette ferme, le patron vint m'ouvrir en me demandant ce que je voulais ; alors je lui expliquai mon cas et lui dit qu'on voulait me tuer. Cet homme me dit qu'il n'était pas l'heure de frapper à une porte, puis, finalement, ayant encore quelques papiers sur moi, me fit entrer et m'affirma que, chez lui, il ne me serait fait aucun mal, et qu'ils étaient assez nombreux pour pouvoir me défendre si le cas se présentait.

Il me mena dans un endroit attenant à leur chambre à coucher, ferma la porte à clé et me dit que s'il survenait quelque chose de crier et de les réveiller. Je ne dormis point de la nuit, entendant toujours les mêmes voix, les mêmes coups de sifflets et toujours ces mots : « Il faut que je le tue ». Dans la nuit, il me sembla qu'il y avait deux ombres vêtues de blanc et armées, que je pris pour le fermier et un de ses domestiques, qui étaient en train de me garder ; un peu

avant le petit jour, ces ombres s'évanouirent par une porte pratiquée dans le mur et je ne les revis plus. Alors, la peur me reprit encore plus forte, car j'avais peur que ces bandits fissent sauter la serrure et vinssent me tuer (Quand il fit jour, je cherchai la porte et n'en trouvai aucune).

Au petit jour, je regardai par dessous la porte et vis Marie L... vêtue de blanc et tenant son frère par la main, pendant toute la nuit ce fut un vacarme épouvantable.

18 février. — Vers les 7 heures, le fermier vint m'ouvrir et m'inviter à déjeuner avec eux ; quand j'eus fini, je voulus prendre la route, pour retourner vers Ancenis, mais, à une petite distance, environ 100 mètres, je voyais toujours cet homme et cette femme qui se tenaient enlacés tous les deux. Dans les champs avoisinants, je voyais également des hommes déguisés et entendais des piaillements comme celui des moineaux : et tous ces piaillements et les cris de ces hommes étaient toujours les mêmes : « Tue-le donc, mais tue-le donc ! tire, tire, as-tu tes papiers ? Il doit avoir de l'argent ! tire, tire. »

M'étant avancé sur le chemin et entendant tous ces cris, je pris peur et revins vers la ferme. La fermière me dit de me diriger vers l'étable où les hommes étaient à travailler et de ne pas avoir peur, qu'il ne me serait fait aucun mal ; mais à tout hasard, je m'armai d'une fourche et chaque fois que je me montrais dehors, une voix, qui semblait sortir d'à côté du four, disait à une autre qui se trouvait à l'angle de la maison : « Tire, mais tire donc, qu'est-ce que tu attends. » Et quand un homme ou une femme rentrait ou sortait de la ferme, la voix qui se trouvait à côté du four disait : « Attends, ne tire pas, il y a quelqu'un. »

Je restais là, dans cette position, environ une heure, quand une des fermières proposa, au patron de l'établissement, de me conduire jusqu'à la première route; elle me demanda si cela me convenait, ou bien que je reste à la ferme jusqu'à l'après-midi, le patron devant aller au canton avec sa voiture et de cette façon, je pourrais aller en rendre compte à la gendarmerie.

Préférant partir de suite, le fermier vint me conduire jusqu'à la route, et chose assez bizarre, pendant ce court trajet, les gens que je voyais devant mes yeux avaient disparu. Quand j'eus quitté cet homme, je fus encore obligé de reprendre ma course, entendant toujours les mêmes paroles et les mêmes menaces qu'auparavant.

Enfin, j'arrivais au canton (dont je ne me souviens plus le nom, mais avec une carte de la Loire-Inférieure, je pourrais indiquer le nom, le lieu où il se trouve, ainsi que tous les endroits par où j'ai passé), et m'empressais de chercher du travail; mais la guigne s'étant acharnée après moi, je n'en trouvais pas. Ne voulant pas rester là plus longtemps, je pris de ce canton une nouvelle route, se dirigeant vers Ancenis. Étant arrivé à une distance d'environ deux kilomètres, sur ma droite et dissimulé derrière une haie, j'entendis une voix qui me criait : « Ah! te voilà, tu as été prévenir la gendarmerie; sois sans crainte, on est chargé de te faire ton affaire avant que tu sois arrivé à Ancenis; aussitôt que tu auras dépassé les maisons et que tu te verras dans un endroit désert, n'aie pas peur, dès avant demain tes os blanchiront au soleil. »

Marchant alors plus vite, je tâchais d'atteindre un moulin à vent qui se trouvait à environ huit mètres de l'endroit;

durant ce trajet, je me retournais de temps en temps et j'aperçus deux hommes et une femme qui me suivaient se dissimulant derrière les haies et les arbres qui bordent les champs.

Enfin, arrivé à ce moulin, j'étais indécis si je devais poursuivre ma route, ou demander de l'aide, mais voyant toujours ces gens, prêts à me faire du mal, je me décidais à entrer dans le moulin. Comme il n'y avait personne pour le moment, je m'y enfermais; quand au bout de quelques minutes, le meunier vint et me demanda ce que je faisais là, je lui expliquais mon cas, et le prévins que j'étais poursuivi par des personnes qui voulaient me tuer.

Le meunier sortit, regarda aux alentours du moulin et ne vit personne; ces gens connaissant mes pensées s'étaient probablement cachés de leur mieux. Quand tout à coup, j'entendis des voix qui sortaient du haut du moulin et je distinguais très bien que c'était une voix de femme ; je prévins le meunier qui monta au haut de son moulin et j'entendis une discussion entre le meunier et les gens qui me poursuivaient, ils avaient l'air en colère; ces gens me reprochaient des faits ignobles et voulaient me tuer ; je ne sais si c'est l'effet de l'hypnose ou si j'étais réellement poursuivi ; mais, pour moi, les deux choses sont vraies.

Profitant de la discussion, je sortis du moulin et,au pas de course, me dirigeai vers un petit village qui se trouvait toujours sur la route d'Ancenis. Arrivé à ce village, je tournai par un petit chemin et allai me cacher derrière des broussailles, quand j'aperçus deux hommes qui montaient par le même chemin que moi et s'arrêtaient au haut d'une petite côte et avaient l'air d'inspecter les alentours. Pendant ce

temps là, j'entendis une autre discussion dans le village, venant d'un homme et d'une femme qui s'écriaient : « Il faut qu'on le tue, il n'y a pas, il faut qu'on le tue ! » Profitant d'un moment de répit et, ayant peur d'être découvert, je fus me cacher non loin de là, dans un fossé qui se trouvait dans un champ. L'un de ces hommes, qui avaient monté la côte, se dirigeait sur la gauche toujours en tenant la crête ; quand tout à coup l'un d'eux m'ayant aperçu se mit à crier : « L..., viens vite, je l'ai découvert. » Je vous dirai que L..., ou, soi-disant, L..., et sa sœur avaient déjà été à ma première cachette et il avait dit à sa sœur : « Il faut que ce soit toi qui les tue ». Ne me trouvant plus à cet endroit, ils étaient retournés au village, très en colère, ayant l'air de menacer tout le monde, croyant peut-être que ces gens-là m'avaient mis en sécurité contre eux.

Voulant à tout prix me débarrasser de mes persécuteurs, je partis en me dissimulant le plus possible le long des haies ; tout à coup, en passant devant une clairière, je vis très bien un homme et une femme qui se trouvaient dans la cour ; la femme me cria : « Attends un peu mon cochon, ton affaire on s'en charge, on te retrouvera. » Prenant alors la route pendant, environ cinq cents mètres et tournant sur ma gauche, je passais à travers champs sans ralentir mon pas de course ; j'avais déjà fait environ deux kilomètres à travers champs, quand j'entendis derrière moi une course effrénée et des cris : « On le tient ! on le tient ! » Précipitant alors ma course, j'arrivais sur une route distante, d'environ quatre kilomètres du village dont j'étais parti ; étant à bout d'haleine et n'en pouvant plus, je me cachais derrière une haie, dans un champ ; il pouvait être environ onze heures.

Là, j'entendis L... entrer en grande discussion avec sa sœur Marie. L..., disait : « Il faut que je le tue, puisque tu ne veux pas te marier avec lui. » Marie répondait : « Laisse-le, tu sais bien que je l'aime, d'abord il a une pension, il pourra me faire une rente sur la vie, et puisque lorsque l'on a été mariée pendant un an et un jour, si la somme annuelle a été versée, la femme peut toucher le capital si j'en ai assez de lui, il sera toujours temps de le supprimer». — L... : « Eh bien ! tu veux te marier avec lui ? » — Marie : « Écoute ! laisse-le tranquille, il n'est pas méchant. » — C... : « Je veux bien ! mais faites vite. Et puis, tiens, il me dégoûte, il vaut mieux le tuer. » — Marie, pleurant : « Non ! non ! laisse-le tranquille, ou bien si tu veux le tuer tue-le d'un coup de couteau en plein cœur. »

Sur ce, n'en entendant pas davantage, je sortis de derrière la haie et allai me cacher dans un autre champ, non loin de là, où il y avait des gens en train de labourer. Toujours poursuivi par les mêmes individus qui faisaient les mêmes menaces et, malgré mon état, je sortis un petit couteau de poche et j'étais décidé à vendre ma vie le plus chèrement possible. Au bout d'un certain temps, les croyant partis, car ils parlaient d'aller déjeuner, je sortis de ce champ et je continuai ma route le plus rapidement possible ; rencontrant un autre village, je rentrai dans une grange où il y avait des outils aratoires, je pris un espèce de fourche, prêt à me défendre. Lorsque le propriétaire de cette grange me dit qu'il fallait partir, je lui expliquai mon cas, alors il me répondis encore une fois de partir, qu'il ne voulait pas que ces choses-là arrivent chez lui ; en quittant cette grange, je les entendis parler dans une maison voisine.

Reprenant toujours ma route, je me suis armé d'un bâton, car je me disais qu'avec un bâton l'on ne doit pas avoir peur d'un homme qui a un couteau. Tout à coup, me retournant, j'aperçus L... (qui ressemblait beaucoup à B..., et qui devait être payé ainsi que sa femme pour me poursuivre et peut-être me tuer s'il en trouvaient l'occasion), qui marchait le long d'un fossé, le couteau ouvert Je précipitai toujours mes pas, pendant au moins deux heures, lorsque enfin, j'arrivai dans un autre village ; là, mourant de soif, je demandai un peu d'eau et je restai dans la maison avec une dame à discuter de choses et d'autres. J'entendais toujours la voix de L..., qui disait : « Si tu parles, je te tue. » Je sortis de ce village pour continuer ma route vers un nouveau canton. Arrivé au pont du chemin de fer, j'entendais L..., qui pleurait en s'écriant : « Oh ! ma Marie, oh ! ma Marie » et ceci dura plus d'une heure. Pris de peur je retournai vers le village et m'adressai à la même maison.

Sous un hangar se trouvaient deux hommes à décharger une charrette ; sur les instances de la patronne l'un d'eux s'arma d'un bâton pour me conduire jusqu'au canton, car j'avais l'intention de faire ma déposition à la gendarmerie. Sur la route, nous avons rencontré deux autres hommes qui s'armèrent de bâtons et voulurent bien se joindre à nous. Nous passions par un chemin détourné, tout en longeant sur la gauche la ligne du chemin de fer.

Arrivés dans ce canton, nous nous sommes dirigés directement sur la gendarmerie. Ayant fait ma déposition au brigadier et lui ayant dit que je cherchais du travail, il envoya un gendarme pour fouiller la commune. J'étais décidé à

m'aventurer dans le pays, lorsque je vis L..., déboucher d'une rue juste en face de moi. Il se mit à lire un papier d'une longueur démesurée et à chaque phrase qu'il citait, il répétait toujours : « C'est lui », disant même que j'avais mis sa sœur dans un état pas très ordinaire.

Il se formait presque un attroupement, car il disait à des personnes qui se trouvaient non loin de lui, d'empêcher les gendarmes de me coucher ; il resta dans cet endroit pendant plus d'une heure, ne cessant de dire du mal de moi. Je ne bougeais toujours pas de sur la place, comptant toujours pouvoir coucher à la gendarmerie. N'y tenant plus je m'y dirigeais et demandais au brigadier pour coucher ; il répondit que les cellules n'étaient faites que pour les malfaiteurs et qu'il ne pouvait point me coucher.

Que faire ? Je pris une route quelconque et je vis à mon grand étonnement que cette route menait encore vers Ancenis. Je n'avais pas fait 500 mètres que j'entendis dans les taillis qui bordent la route : « Le voilà, attention ; il faut avertir L..., son affaire est bonne. » Voyant cela, je rebroussais chemin, je traversais le bourg et vis une route qui allait à Nort-sur-Erdre. Croyant avoir plus de chance en m'adressant à la gendarmerie de cette ville, je m'y dirigeais, hâtant toujours le pas. Quand la nuit vint à tomber, je distinguais des voix et toujours des menaces. Tout à coup, j'entendis la voix de M^lle^ V..., qui disait à L... : « Si tu savais ce qu'il a dit de Marie » ; L..., répondit : « Tu n'as pas besoin de m'en dire davantage, il faut que je le tue ; il n'y a ici que des camarades et il fait nuit, nous allons l'attraper et nous allons le pendre ; comme cela on croira que c'est lui qui s'est donné la mort. »

Il appelle un camarade ou deux et ils se mirent à courir après moi ; je fus donc, quoique exténué de fatigue, obligé de reprendre ma course ; ce que j'avais le plus peur, c'est qu'ayant subi trois opérations de varices, une veine quelconque vint à s'ouvrir.

Tout en courant, j'entendis H... riant de bon cœur et il disait: « qu'est-ce qu'il a comme cela; regardez donc comme il court vite. »

Enfin, j'arrivai à une maison qui se trouvait sur le bord de la route. La porte était fermée; au risque de mettre mes effets en lambeaux, je passai par-dessus une haie; là, je racontai encore mon histoire; l'on me fit asseoir; lorsque j'entendis ces deux voyous, qui étaient arrivés à la porte de cette maison et parlaient toujours d'en finir avec moi. Je m'adressai au patron de cette maison et lui demandai pour coucher; il voulut très bien, quoique n'ayant pas beaucoup de place.

L... et son homme de confiance étant arrivés et ayant entendu la conversation, puisque tant que je puis me rappeler, ils envoyèrent chercher à boire, tinrent cette conversation : « Il n'y a pas, il faut qu'on le tue ce soir, et quand il sera mort, on lui volera ses papiers et nous partagerons l'argent qu'il touche. » Ne tenant plus, je pris mes papiers qui me restaient en brûlai plusieurs ; et mon titre de pension que j'avais déjà déchiré allait subir le même sort lorsque le patron de la ferme me l'arracha, des mains.

Voyant des choses réelles, et n'étant pas encore dans l'hypnose, ils m'en firent voir d'extraordinaires. Heureusement qu'un habitant de Nort, qui venait de livrer de la bière, vint à passer par là ; il voulait bien me monter en voiture ainsi

que plusieurs de ses amis et me conduire à la gendarmerie.

Il me conduisit donc à Nort et me déposa à la gendarmerie. Je racontais toujours mon histoire au maréchal des logis, lui demandant pour coucher etaide et protection contre ces gens qui m'en voulaient à mort. Il me répondit, lui aussi, qu'il n'avait pas de place et qu'il ne pouvait m'arrêter, car les cellules n'étaient faites que pour les gens ayant commis quelque chose.

Je sortis donc et allais dans un café qui se trouve en face de chez L..., là je demandais à coucher, mais il n'y avait pas de place. De l'intérieur de ce café, j'entendais un vacarme chez L..., des disputes, des pleurs et ces mots : « Je veux que tu me donnes mon couteau, je veux le saigner, je veux le tuer, il me faut sa peau. » Je racontais toutes ces choses à la maîtresse de cette pension, ainsi qu'aux gens qui s'y trouvaient, ils me conseillèrent de porter plainte à la gendarmerie.

Ne sachant où coucher, je me dirigeais vers le moulin de Nort, où je savais qu'il y a des ouvriers qui travaillent jour et nuit. Je demandais l'hospitalité aux ouvriers qui voulurent bien me permettre de coucher sur des sacs de grains, à la condition que je partirais de bonne heure.

Je puis parcourir ces pays et prouver par les nombreux témoins qui m'ont vu que ces choses sont réelles.

Quand je me réveillais, j'entendis la voix de L..., qui se trouvait toujours avec ses acolytes au pied du moulin, du côté de l'Erdre.

Il criait à tue-tête : « Veux-tu descendre, il faut qu'on le tue, on l'attachera dans un sac et nous le jetterons à la rivière; si tu ne veux pas descendre, nous monterons dans

le moulin pour t'en arracher; les ouvriers qui y travaillent ne nous effrayent pas. »

Je racontai ces choses aux ouvriers du premier étage ; ils avaient l'air de tenir de mon côté et j'entendis L..., qui discutait avec le mécanicien et lui racontait une foule de choses qui n'ont jamais existé; alors la balance tourna de leur côté.

Ils me dirent de partir, que je pouvais me coucher dans un bâtiment qui se trouve à côté ; ce que je fis. J'étais à peine rentré dans cet endroit que L..., et son ami s'y trouvaient déjà. Je n'eus que le temps de me mettre entre deux piles de grain et l'espace qui se trouvait entre les deux ne donnait passage qu'à un homme. Là, armé d'un bâton, j'attendis l'attaque. Toujours ils me menaçaient, tirant des plans comment me surprendre ; ils étaient d'avis de s'élancer tous les deux sur moi. Ceci dura bien une heure et demie. Au bout de ce temps, ils sortirent, toujours armés, l'un d'un couteau et l'autre d'un révolver, en disant que mon affaire serait faite dans le courant de la journée.

Peu de temps après, arrivèrent les ouvriers de jour et me demandèrent ce que je faisais là; je leur expliquai mon cas; ils me répondirent que je n'avais plus rien à craindre, que le jour allait bientôt arriver. Je sortis donc du moulin.

J'avais à peine mis le pied dehors que j'entendis quelqu'un qui s'écriait : « il faut avertir L.... il est sorti du moulin et on le tient » : je précipitai ma course vers la gendarmerie, il était temps, car j'étais poursuivi par L..., et son accolyte qui s'arrêtèrent à l'angle d'une rue, non loin de la gendarmerie et disaient entre eux : « Dépêchons-nous, il

n'y a personne de levé: on a le temps de le tuer avant que les gendarmes viennent lui ouvrir. »

Je sonnai donc plusieurs fois à la gendarmerie et cela demanda environ une bonne demi-heure avant qu'ils vinssent m'ouvrir. Enfin, le maréchal des logis vint m'ouvrir et me demanda ce qu'il y avait, je lui expliquai mon cas, et il prit note des gens qui m'en voulaient. Il me garda avec lui, m'emmena à la Mairie et me dit qu'il irait trouver le maire pour statuer sur mon cas.

Je partis donc avec eux et ils me conduisirent dans un local où les voyageurs trouvent un abri pour la nuit. Le maréchal des logis parla chez le maire qui est docteur en médecine. Pendant ce temps, la concierge de la mairie était restée avec le gendarme qui se nomme Deux, et lui racontait des choses extraordinaires. A la fin, ce gendarme dit à la concierge : « Je vais avertir le type qui lui en veut, qu'il peut faire ce qu'il voudra, vous le laisserez sortir quand nous serons partis et il lui donnera un bon coup de couteau entre les deux épaules et tant qu'à moi, pour arrêter l'autre, je le laisserai bien tranquille, d'abord je vais en avertir le maréchal des logis. »

Sur ce le gendarme partit en me laissant dans ce local ; quelques instants après, le soi-disant L..., vint regarder par le judas pratiqué dans la porte et ne faisait que répéter en pleurant : « Je le tue ! je le tue. » Il répétait cette phrase pendant des heures de temps. Non seulement content de me faire du mal, on me laissa sans boire et sans manger toute la journée. Parfois, il me disait : « Pleure, pleure pour Marie, mais pleure donc. » Ceci dura toute la journée. Parfois j'entendais crier du dehors : « Quand est-ce que l'on va

le tuer ; à quelle heure, il faut préparer tout ce qu'il faut, ce sera pour cette nuit » et la concierge de la mairie disait à L... : « Tue-le ! mais tue-le donc ; qu'est-ce que tu attends, personne ne te dira rien ; on dira qu'il est mort d'un seul coup » ; enfin la nuit arriva et je ne dormis pas beaucoup.

20 février. — Le lendemain, la séance recommença ; il ne faisait pas encore jour que L..., entrait armé d'un couteau dans le local où je me trouvais alors, je me tiens sur la défensive, jetant des coups de pied, un peu au hasard, car je croyais bien ma dernière heure venue. Ensuite, quand le jour fut venu, la même séance de la veille recommença ; vers les 8 heures, je demandais à boire à la concierge, elle me répondit que j'avais le temps, que je ne devais pas avoir soif, et que le maire qui est docteur viendrait m'examiner. Je vous assure que je n'ai jamais enduré une soif pareille.

Vers les 10 heures, en guise de déjeuner, l'on m'apporta une quinzaine de pilules, en me disant que c'était pour me tuer. Fatigué d'une vie pareille, je les pris et les absorbais ; je préférais la mort que de telles infamies de gens qui se disent civilisés. Quelques instants après, je sentais mes jambes mollir, ma tête s'alourdit et finalement je fus obligé de me coucher ; il me semblait apercevoir des gens qui travaillaient au-dessus de moi et qui suivaient mon agonie.

Vers les midi L..., fut parler probablement à un de ses acolytes et ils s'entretinrent sur le genre de mort qu'ils devaient me donner, son ami lui dit : « Attends un peu, je vais me presser de déjeuner et on va le tuer avant une heure » ; sur quoi la concierge de répondre : « Dépêchez-vous, il va échapper, il a déjà avalé les pilules. » Son ami se

dépêcha et une demi-heure après, ils revinrent les deux, l'un armé d'un maillet et l'autre d'un couteau.

Alors, je présentais ma tête au judas, prêt à recevoir le coup fatal, son ami saisit le maillet et me dit : « Tourne-toi un peu à gauche, que je t'en donne un bon coup dans la tempe. » A ce moment, étant tellement fatigué de ma situation, je me présentais pour recevoir le coup, quand la concierge arriva et dit à Le Cloarec et à son ami : « Dépêchez-vous, allez-vous-en, voilà le docteur qui arrive. » Alors, sur ces entrefaites, ils partirent.

Dans le courant de l'après-midi plusieurs hommes vinrent pour monter ce qu'ils appelaient une guillotine ; ils y travaillèrent pendant plusieurs heures. Je croyais réellement que c'était vrai, puisque je me défaisais du linge que j'avais en trop et le passais par un grillage au neveu d'H... qui était là ou que je croyais voir.

Une partie de l'après-midi fut employée au montage de cette machine. Vers les 5 heures se fit ce qu'ils appelaient la messe des morts ; tous les gens que je vous ai cités étaient réunis, ils avaient transformé l'entrée en une espèce de chapelle. La soi-disant messe commença, le fameux docteur faisait office de prêtre ; après la messe, eut lieu la confession ; croyant réellement que la chose était vraie, je me confessais de toute mon âme et restais en prière jusqu'au soir. Quand la messe et la confession furent finies, ce soi-disant prêtre (car il m'avait dit qu'il avait reçu mission de dire la messe et de me confesser, que les prêtres de Nort étaient appelés ailleurs, ne pouvaient venir pour préparer ces offices. Choses que je trouvais un peu bizarres) me questionna sur des choses qui n'avaient aucune rime avec celles de l'Église

et sentaient plutôt la franc-maçonnerie. Quand ils eurent fini, chacun se leva pour me serrer la main et à chaque fois que je la tendais, ces personnes me retiraient la leur en disant que « l'on ne doit pas serrer la main à un condamné à mort ». Quand ce fut le tour à H.. il me tendit la main en ayant soin, comme les autres, de la retirer et avec des larmes d'hypocrisie, me dit : « C'est malheureux, mon pauvre Pierre, moi je t'aimais tant. »

N'ayant pas encore mangé cette journée, je demandai à boire, chose qui me fut refusée en me disant que l'on me donnerait à boire avant d'aller à l'échaffaud, afin de me donner du courage.

Aussitôt, la nuit venue, il se fit un vacarme épouvantable produit par des instruments de cuivre ; j'entendais passer beaucoup de monde, comme allant à une fête ; je croyais voir dans la rue, comme allant à une fête, un cinématographe. Vers les huit heures, l'on vint me chercher pour me conduire au supplice. La porte s'ouvrit, et, quelques instants plus tard, la concierge me donna deux verres de vin blanc, additionné d'une certaine drogue, car le goût était plus acre.

Je rentrais donc dans cette salle, où l'instrument de supplice, mes bourreaux et une centaine de personnes étaient là. Avant de me livrer à mes bourreaux, je jurai que les faits que l'on me reprochait étaient faux ; puis je me livrai à ces brutes qui m'attachèrent, me couchèrent sur une espèce de grabat. Puis, le docteur avec un aide s'emparèrent d'une lame d'acier qu'ils me roulèrent autour du cou et tirèrent ensuite. Je perdis toutes notions, j'étais alors mis réellement ou probablement dans l'hypnose.

Le lendemain, je me réveillai avec la tête lourde, n'ayant plus beaucoup de pensées, les jambes, les bras et, enfin, tout mon être était comme endormi. Quand je vis dans l'angle de la pièce, où je me trouvais. L... et son inséparable qui disaient entre eux : « Je crois, qu'hier soir, ils ont fait un coup déchiqué, car sa tête tient encore sur ses épaules et en ce moment, il doit même se réveiller. »

Au dehors, j'entendais le bruit d'une voiture, la voix d'H... et le bruit d'une caisse que l'on descend d'une voiture, et H... dire « Il est temps, mettons-le de suite dans le cercueil, car le jour va bientôt venir » ; sur quoi, Marie se mit à dire : « Que je suis contente, il n'est pas mort il vient de parler » ; H... de répondre : « Alors, c'est fini, on voulait le sonner, on l'aurait enterré et, dans trois jours, on l'aurait envoyé à sa famille et, là, ils auraient ouvert le cercueil et ils n'auraient plus eu rien à craindre ; il faut avertir de suite le docteur qui va remédier à cela. »

Quelques instants après, je vis le docteur arriver, qui criait : « Puisqu'il en est ainsi, il faut en finir, que va dire la Faculté, et je vais perdre mon honorabilité de docteur et, au surplus, oui, il vaut mieux en finir, je vais l'étrangler de mes deux mains, et cela ne va pas être long. » Sur ce, il se dirigea vers le réduit où l'on m'avait mis en jurant comme un possédé et, renouvelant toujours la même chose » : Il faut que je l'étrangle ». Quand, tout à coup, il s'arrêta à la porte et, pris d'une idée subite, il dit : « Ah ! puis, tant pis, j'ai encore autre chose, il faut qu'il le prenne et dans trois heures il sera mort », et il dit à la concierge : « Je vais apporter une petite bouteille, vous la lui ferez boire, d'un seul coup mélangée avec du cidre ou du vin, comme vous voudrez et,

je vous jure que je suis sûr de moi ». Là dessus, il s'en alla et la concierge dit à L... et à son ami : « Partez, partez vite le docteur va revenir et il ne faut pas qu'il vous voit ; là, tuez-le vite ! si vous voulez ; je dirai que c'est lui qui s'est donné la mort ; mais partez vite, car je pourrais perdre ma place. »

Une demi-heure après, j'entendis le docteur qui revenait et, en remettant le fameux flacon à la concierge, lui refit la recommandation suivante : « Surtout, donnez-le lui bien en une fois, je reviendrai après le déjeuner voir ce qui s'est passé ». Quand ce médecin fut parti, L... fit son apparition et dit à la concierge : « Il faut le lui donner en deux fois, s'ils veulent qu'il le boive ; en une seule, c'est qu'ils veulent le mettre en état de léthargie ou voisin de cet état et, dans le premier cas, il pourrait nous échapper. » La concierge répondait : « Vous avez envie de me faire perdre ma place, laissez-moi faire ». Alors, L... saisissant le flacon des mains de la concierge m'en versa dans du cidre, que la moitié, et alors la concierge, pour la première fois, m'apporta un peu à manger et cette chopine de cidre. Le pain, le pâté ainsi que le cidre avaient un drôle de goût.

Enfin, me sentant condamné par ces malhonnêtes gens, je mangeais et buvais ce que l'on m'apportait. Quelques instants après, je sentais tous mes nerfs qui me faisaient mal, et le cerveau s'embrouillait pour le moment, j'en fus quitte pour cela.

Vers midi, voyant que cela n'avait pas fait plus d'effet, la concierge s'empressa de m'apporter le reste du flacon avec toujours un peu de pain et de pâté, qui devaient être saupoudrés d'une substance quelconque ; cette fois-ci, le malaise

ne se fit pas attendre, je fus obligé de me coucher et les souffrances commencèrent: je me sentais mourir, les jambes s'allongèrent graduellement, de plus de 10 centimètres, et vous dire les souffrances que j'endurais, c'est impossible à décrire. Cette chose se renouvela deux fois et dura, au moins, trois quarts d'heure à chaque fois.

La deuxième fois que mes jambes s'allongèrent, je sentis comme un fluide ou un courant quelconque qui partait du bas de la colonne vertébrale, remontant en serpentant le long de ces os et, finalement, vint se terminer dans le cerveau.

Pendant ce temps, j'entendais Marie qui criait dans les rues : « Mon fiancé va mourir, d'abord je ne me marierai pas avec lui, il est malade » et ceci pendant plus de deux heures ; et des personnes qui disaient dans la rue : « Il ne va donc pas bientôt mourir ; c'est le mort récalcitrant. » A la deuxième fois, le docteur vint et dit : « Il n'en a pas pour longtemps ; d'abord son acte de décès est prêt, et au cas où il en échapperait, je vais aller directement à Nantes, en automobile, car les poisons qu'il me faut ne se trouvent pas chez les pharmaciens d'ici. » Il partit donc et revint trois quarts d'heure après, avec probablement ces poisons qui devaient me servir le soir même.

On me laissait dans ces souffrances sans m'apporter aucun soulagement, quand un homme vint dire que tout le monde appelait M. le maire (et qui était peut-être maire dans un autre endroit mais, pour moi, était un rude flibustier) et me dit : « Pouvez-vous vous lever, je vais à Redon, vous allez prendre le train avec moi; votre ancien patron vous redemande pour travailler chez lui. » J'essayais

de me lever, mais ce fut peine inutile, je restais cloué à l'endroit où j'étais.

Le docteur ainsi que ses amis, ne voulant pas laisser partir une proie aussi facile ; revinrent à la charge avec, probablement, les poisons qu'il avait été chercher, soi-disant, à Nantes ; et la sérénade recommença, mais bien plus mouvementée qu'elle n'avait jamais été. Avec des aiguilles emmanchées, au bout d'un morceau de bois, il les trempait dans un liquide quelconque et me piquait les mollets. Ils enduisirent mes effets d'une espèce de graisse et faisaient brûler une sorte de chose, dont je ne connais point le nom et qui, d'après eux, devait me donner une méningite et une certaine maladie de poitrine. Quand ils eurent fini, en ce qui dura bien plus d'une heure et demie, ils dirent : « Son compte est bon : mais, comme H... doit venir le chercher, vous autres, vous vous mettrez sur deux et lui donnerez un bon coup de poing, en passant, et l'un de nous, quand il tombera, lui donnera un coup de couteau entre les deux épaules ; mais prenez bien garde de l'abîmer, car je veux son squelette. » Après m'être bien fatigué, avoir couru autour du local ou j'étais, avoir sauté pour ne pas être piqué par les aiguilles, H... vint et demanda à la concierge où j'étais : elle lui répondit : « Il est parti » : sur quoi, H... partit et revint peu après en disant qu'il ne m'avait point trouvé.

Alors, à ce moment, la concierge vint m'ouvrir la porte et H... me dit : « J'ai reçu une lettre de notre ancien patron, M. M... qui est à Redon, et il me demande si je pourrais vous envoyer chez lui, car il a beaucoup de travail et ne sait où donner de la tête. »

Ayant encore confiance en lui, et croyant qu'il ne faisait pas partie de cette bande, je le suivis jusqu'à la gare, accompagné du garde champêtre. Avant de rentrer à la gare nous fûmes boire du cidre chez un nommé Petit Joseph, ensuite H... prit mon billet et l'on se dirigea tous les trois: le garde champêtre, H... et moi vers le quai d'embarquement. Quand je fus là, j'entendais dans les halliers près de la gare des gens qui disaient: « Il n'y a pas, il faut le tuer à tout prix, la moitié va se détacher, monter dans un wagon et là nous le tuerons; on le coupera ensuite par morceaux, et on les jettera par la portière; et, s'il y a des gens qui veulent dire quelque chose, on les supprimera comme lui, ce qu'il nous faut, c'est ses papiers. »

Non seulement, ayant peur pour moi, mais aussi pour les voyageurs qui se trouvaient avec moi, je résolus de ne pas prendre le train, malgré l'insistance d'H..., qui était de connivence avec eux; comme vous le verrez plus tard, je résolus de rester à Nort. Alors, H... avec son hypocrisie habituelle me dit: « Comment, votre ancien patron vous redemande, je vous paie le train; vous vous arrêterez à Châteaubriand ce soir, et demain vous reprendrez le train. Et maintenant, vous ne voulez plus partir, mais qu'avez-vous donc? » Il le savait mieux que moi, car mon ancien patron ne lui avait ni écrit, ni parlé de moi, ne le connaissant pas; mais il voulait seulement me tenir à distance pour exercer leur formidable chose qui n'est, je crois, que l'hypnose.

Je retournai donc à la mairie de Nort et j'entendis derrière moi: « Cette fois, on le tient, il est à nous ». En arrivant à la mairie, je fus trouver le concierge qui me mit dans un local pour y passer la nuit, le docteur se trouvait là, escorté

de sa meute qui disait : « Cette fois il faut le tuer ! il n'y a pas à dire, il ne faut pas qu'il nous échappe. » Le docteur leur dit : « Oui, vous pouvez le tuer, mais ne l'abîmez pas, car je veux son squelette ; et, au surplus, il me dégoûte, il n'y a qu'à le mettre en léthargie, vous lui donnerez un coup de couteau un peu à droite du cœur, on le fera enterrer et alors vous verrez, quand il se réveillera, la souffrance qu'il aura. » Étant rentré dans ce local et ayant peur qu'ils fissent ce qu'ils disaient, je pris mon couteau et, armé du poinçon qui s'y trouvait, je m'en donnai un coup dans la tête, près la tempe, et le poinçon avait assez pénétré pour que je grattasse les os qui se trouvent au fond de celle-ci ; j'en porte encore la marque. Peu de temps après, H... vint pour faire mon acte de décès, en disant : « C'est malheureux ! moi qui l'aimais tant ! »

Le docteur qui, d'après lui, voulait mon squelette et voulait que je me détériora les os, me demanda si je voulais qu'il me saigne ; alors, il prit un bistouri ou une flamme et avec cet instrument m'en donna un coup au-dessous de l'œil gauche ; je saignais ou croyais saigner une bonne partie de la nuit ; de temps en temps, il venait se rendre compte si la plaie saignait toujours et sur l'affirmatif, il s'en retournait parler avec la concierge.

Durant tout ceci, j'entendais Marie qui poussait des cris le long de la rivière en appelant ; et de temps en temps, je l'entendais se jeter à l'eau : même par ses cris elle empêchait une bonne partie de la population de dormir. Ce vacarme était épouvantable au point que les gendarmes se dirigèrent du côté d'où venait le bruit et tentèrent de l'empêcher de se noyer : mais quand les gendarmes étaient sur une rive, elle

se jetait à l'eau et passait sur l'autre rive ; finalement, à force de faire ce manège, elle finit par se noyer.

Alors, L..., qui se trouvait dans un local, à côté, me dit : « Tu ne peux pas aller au secours de Marie, toi qui disais que tu l'aimais tant, si tu n'y vas pas, je me charge de te tuer. » Alors, sortant comme je pouvais de cet endroit, je voulus aller lui porter secours, mais je me heurtais à un tas d'enclos ; je me trouvais dans des jardins remplis de portes et ne pouvais retrouver ma route, quand tout à coup je me trouvais au-dessous de chez la concierge. Peu de temps après, je vis L..., qui venait pour me tuer, il brandissait un énorme coutelas et je n'eus que le temps de fermer la porte et de le retenir le mieux possible, car son intention était de me couper les mains qui retenaient cette porte et de me donner un coup de couteau en plein cœur.

Au-dessus, j'entendais un affreux vacarme : c'était ce docteur accompagné du concierge et de la concierge qui faisaient semblant de me chercher. Au bout de vingt minutes, quand j'eus souffert tout ce que l'on peut souffrir, ces gens vinrent, soi-disant, pour me délivrer.

Tout le restant de la nuit, je fus sans dormir, soi-disant que Nort était attaqué, je vis défiler des bandes qui venaient pour l'attaquer, et d'autres auxquelles H..., et le notaire de Nort, venaient pour défendre cette petite ville, je suis resté debout, ne dormant pas pendant toute la nuit, étant harcelé, insulté par L..., et sa bande, et le docteur assis à un bureau et dormant à poings fermés ; à cette saison et revenant des colonies, ayant été dix années sans mettre le pied en France et d'après l'hiver dernier, vous devez voir d'ici ce que j'ai souffert par le froid. »

Pendant trois jours et trois nuits, O... fut aussi en proie à un cauchemar épouvantable, courant à travers les routes, les champs, et les villages, cherchant des abris derrière les haies, à l'intérieur des granges, etc...

Sans cesse affolé par la nouvelle apparition de ses persécuteurs, il reprenait sa course éperdue.

Le réveil de ce délire onirique s'est fait lentement, mais surtout incomplètement et n'a point évolué vers la guérison.

Par une transition insensible, les éléments toxiques du délire, tels que les hallucinations visuelles et l'anxiété panophobique, se sont effacées, mais les éléments vésaniques, tels que les hallucinations auditives, psycho-motrices et cœnesthésiques, se sont, au contraire, définitivement installées et ont servi de base à la systématisation rapide du délire développé sous l'influence de l'alcool.

Depuis la disparition de l'épisode onirique, qui se situe en février 1913, jusqu'à l'heure actuelle, O... est demeuré un halluciné et ses idées de persécution se sont de plus en plus cristallisées.

Les troubles psycho-sensoriels de notre malade, qui n'avait manifesté aucune idée délirante avant 1913 (1), continuent à se montrer particulièrement riches, abondants et actifs. Ce sont des hallucinations surtout auditives. Les voix qu'entend O... sont incessantes ; il y en a d'enfants, de femmes, d'hommes ; il y en a de personnes inconnues tandis que d'autres pro-

1. Dans plusieurs examens, nous-même et d'autres observateurs ont cherché l'existence d'idées délirantes ou d'hallucinations dans la période antérieure à l'accès onirique initial. Malgré toutes les suggestions le malade est resté très net dans ses affirmations : tous les troubles ont débuté avec l'accès onirique et n'existaient point avant.

viennent de personnes connues. Le contenu est fait d'injures, de menaces, de choses insignifiantes ou d'entretiens se rapportant à l'hypnose qu'on lui a imposée, aux pensées qui lui viennent et de ses lectures. A ce point de vue, O... présente les troubles classiques du vol de la pensée, de la transmission de la pensée, de l'écho de la pensée.

A côté des hallucinations auditives les plus riches, existent des hallucinations psycho-motrices. On parle par sa gorge, même quand il tient ses lèvres fermées ; on l'oblige à prononcer, malgré lui, des mots qu'il ne « dit pas de lui-même ».

Des hallucinations de sensibilité générale ou spéciale et, en particulier, du goût et de l'odorat, quoique moins fréquentes, existent aussi de façon épisodique.

Les auteurs de ces persécutions sont connus de O... ; il en désigne nominativement les principaux ; ce sont M. et Mme H..., ses patrons, leur bonne, un garçon pharmacien, un docteur, le concierge de la mairie où il fut enfermé, Marie, sa prétendue fiancée ; cette dernière prend parfois sa défense sous forme d'hallucinations antagonistes, mais non unilatérales.

Tous ces gens agissent sur lui par une transmission de pensée qu'ils lui ont imposée, en le plongeant dans l'hypnose, l'hypnose étant pour O. l'état dans lequel il se trouvait au moment de son accès onirique. Il interprète donc celui-ci, rétrospectivement, comme un état hypnotique artificiellement créé. C'est, croit-il, par des substances mises dans sa boisson qu'on lui a imposé cette influence, origine de tout le mal.

Le but poursuivi n'est pas défini pour O. ; il suppose qu'on l'a pris « pour un voyou et non pour un travailleur sérieux »

qu'il est, qu'on cherche à se servir de lui comme d'un jouet, qu'on a voulu s'amuser, etc.

Depuis l'accès onirique initial, O... a continué son intoxication éthylique et a présenté de nouveaux épisodes oniriques à Pornic, à Angers et dans les différentes résidences où il espérait échapper à ses persécuteurs.

Mobilisé en août 1914, il a, au cours d'une période ébrieuse, injurié un de ses chefs et a été, au cours d'une prévention en conseil de guerre, soumis à l'expertise médico-légale du Dr Briand. Après un non-lieu il a été interné à l'asile Sainte-Anne, en octobre 1914 et, depuis ce temps jusqu'à présent (juin 1915), il continue à évoluer, sevré de tout alcool, sous la forme typique de la psychose hallucinatoire chronique.

OBSERVATION II (Personnelle) (1)

M... B..., âgé de trente-six ans, présente une hérédité psychopathique peu chargée. Toutefois sa mère est une grande émotive et son frère un orgueilleux, un coléreux, un impulsif. Ses antécédents personnels sont ceux d'un débile mental et d'un grand déséquilibré.

Il a toujours été considéré comme un sujet anormal, un arriéré scolaire et a dès son jeune âge manifesté une vanité excessive. Malgré les efforts soutenus et les sacrifices nombreux faits par sa famille, il a été incapable de se créer une

1. L'observation de ce malade a été publiée par Allamagny (thèse 1914). Depuis ce temps nous avons personnellement suivi le malade et pouvons, par conséquent, compléter son histoire jusqu'à ce jour (juin 1915).

situation et de s'adapter dans les différents milieux où il a été placé. Dès l'âge de dix-huit ans, commencèrent de nombreux voyages et déplacements. B... se rendit tour à tour en Angleterre, en Egypte, en Espagne, en Tunisie, au Maroc, où il contracta la syphilis, en Ethiopie. Toujours en quête d'une situation ou en préparation d'affaires problématiques dans lesquelles il dilapide la totalité de sa fortune personnelle, pourtant considérable.

Entre temps il s'est marié et a divorcé quatre ans après son mariage. Il a été pourvu d'un conseil judiciaire peu de temps avant l'internement, dont nous parlerons plus loin.

Dès l'âge de dix-huit ans, B... a commencé à se livrer à des excès alcooliques. Il a été, depuis cet âge, un alcoolique chronique et a fait de fréquents accès subaigus récidivants dont le nombre, difficile à préciser, n'est pas inférieur à 20. C'est surtout pendant son séjour en Éthiopie, de 1911 à 1913, que se sont multipliés les accès subaigus. Ceux-ci présentaient un contenu hallucinatoire fait, non seulement d'hallucinations visuelles, mais encore d'hallucinations auditives très intenses. Le malade voyait sans cesse des bêtes, des scènes effrayantes, des incendies et entendait en même temps des injures et des propos menaçants.

Dans l'intervalle des premiers accès, il prenait conscience de la nature morbide de ses rêves hallucinatoires, se jurant, mais en vain, de ne plus se laisser aller à croire à leur réalité. Le séjour en Éthiopie a été, pour B..., une odyssée lamentable au cours de laquelle il a été tour à tour hospitalisé par les indigènes, par des missionnaires ou par des compatriotes et, après s'être endetté de tous les côtés, il a été rapatrié au moyen d'une collecte faite parmi des compatriotes

désireux de s'en débarrasser. Arrivé à Marseille, il est en plein accès subaigu; il est ramené péniblement par les siens à Paris où il est renvoyé successivement d'un hôtel et d'une maison de santé ouverte, en raison de l'état d'excitation confuse dans lequel il se trouvait. Il est alors interné le 5 mars, à l'âge de trente-cinq ans. A son entrée dans la maison de santé où il est interné, il est dans la phase de réveil du délire onirique; il n'y a plus d'hallucinations visuelles, mais il croit encore à la réalité de scènes plus ou moins terrifiantes, auxquelles on l'a fait assister, et qu'il explique de façon confuse par le magnétisme, l'hypnotisme et la télépathie.

Les hallucinations auditives persistent ; elles sont presque incessantes, entretiennent le malade de propos pseudo-scientifiques et pseudo-philosophiques et emploient des formules à forme de néologisme. En même temps, ses voix lui désignent comme responsables des manœuvres hypnotiques, auxquelles il se croit en butte, deux de ses anciens amis restés en Éthiopie.

Le malade, à ce moment, a un état physique assez mauvais : amaigrissement, teint subictérique, état saburral, syphilides cutanées ulcérées, etc... Il n'y a cependant pas de glycosurie alimentaire. On porte à ce moment le diagnostic de délire fixe post-onirique et on porte, malgré les hallucinations auditives, le diagnostic de curabilité probable. L'évolution ultérieure ne justifie pas ces prévisions. Les hallucinations auditives, au lieu de s'atténuer et de disparaître, persistent jusqu'à ce jour et revêtent, par moments, une acuité extrême obligeant le malade à des conversations

d'ordre surtout métaphysique, après lesquelles il se plaint d'avoir la tête brisée.

En dehors des hallucinations auditives, il ne semble pas exister d'autres troubles psycho-sensoriels. Le délire n'a qu'une systématisation extrêmement faible et fait d'idées très polymorphes. Les idées de persécution cependant dominent. Tantôt le malade croit que c'est la franc-maçonnerie anglaise qui le poursuit. Tantôt il croit que ce sont des membres de sa famille ou ses anciens amis. Il écrit une lettre pour demander un revolver afin de tuer son frère qu'il croit être alternativement son ami ou son ennemi. Il y a aussi des idées de grandeur. Si l'on veut le faire rentrer dans la maçonnerie, c'est pour lui faire jouer un rôle dans une révolution qu'on prépare. Il signe une de ses lettres duc d'Albufera.

Il y a encore des idées mystiques et les voix l'entretiennent fréquemment de missions et d'apostolats à remplir.

Une fois, enfin, ces voix lui ont dit que son infirmier se nommait Alfred Capus et qu'il devait se livrer sur lui à des actes de pédérastrie, ce qu'il a tenté.

Toutes ces idées se succèdent, se remplacent sans lien, sans ordre et sans aucune apparence de systématisation.

Les réactions du malade sont souvent violentes ; il lui arrive d'entendre la voix des siens, et il se livre volontiers à des voies de fait quand on veut l'empêcher de faire irruption dans les pièces où il croit les trouver.

Très protestataire, il a écrit de nombreuses plaintes aux autorités et, après expertise médico-légale, a été maintenu interné par un jugement en chambre du conseil.

En mai 1914, après plus d'un an d'évolution, les hallucinations auditives, les idées délirantes persistent sans ten-

dance à la rémission. Le malade se montre hostile et réticent mais laisse apparaître la persistance des troubles, soit au cours de paroxysmes hallucinatoires, soit dans ses écrits dont nous donnons ci-dessous quelques extraits :

« Il m'est impossible de ne pas perdre la tête sous la concentration d'hypnotismes dont je suis le point. Je vous prierai de bien vouloir intervenir auprès de l'Établissement d'aliénés d'en face (c'est une façon de parler), pour faire cesser à mon avantage cette mauvaise plaisanterie. »...

« Je tiens à souligner à votre attention que l'on s'efforce, par le moyen de la magnétisation de la souffrance de quelqu'un, que je ne connais pas, à troubler mon repos. »...

« Je donne ma démission de la Légion d'honneur et de tous les titres, y compris duc d'Albufera pour rentrer immédiatement dans la vie privée. »...

« Veuillez donc faire le nécessaire pour abriter comme pensionnaire dans votre établissement les deux personnes dont vous voudrez bien reconnaître les magnétisations sous les appélatifs ou appropriatifs de la « Sainte Vierge Marie Antoine » de Cointre et la « Pannetière de Valdotté. »...

« Après réflexion, je me décide à déposer entre vos mains une plainte au sujet de laquelle vous voudrez bien vous entendre verbalement avec moi quant à sa teneur. »

« En 1896, au moment des vacances de Pâques, en voyage à Scarborough, je fus, à mon arrivée, au boarding House, où je devais loger avec un ami, contraint et forcé de signer une abdication au nom de la famille et en mon nom personnel d'autant plus entendu que, depuis lors, j'ai appris que je représentais seul la famille B..., relative au titre auquel elle avait droit, celui de duc d'Albufera, en faveur de mon frère

aîné qui, pour le paraître alors, n'en est seulement une relativité.

« La personne qui, sous ma séquestration d'alors, obtint par la force et la menace, cette signature de moi m'était inconnue ; je ne saurais la reconnaître, mais l'ami qui m'accompagnait s'appelait J. D..., domicilié avec moi... Celui-ci, décédé depuis, appartenait à la franc-maçonnerie anglaise. Vue l'importance de l'abus commis contre moi, lequel motive ma plainte en annulation sous préjudice des réparations, ladite franc-maçonnerie pourrait avoir gardé souvenir de ses déclarations d'alors et ne saurait qu'être satisfaite de se laver, comme aussi pour son pays de cet abus de la force.

« Le texte original existerait entre les mains de la franc-maçonnerie française. Le Grand-Orient, si je ne m'abuse, et par ma plainte, j'ose espérer que la préfecture de police pourrait rentrer en sa possession et le tenir à ma disposition à ma première visite.

» Si je n'ai pas pu effectuer cette démarche plus tôt la cause en est dans ma mémoire fragile ou dirigée vers d'autres préoccupations sans doute par pression. »

De mai 1914 jusqu'à l'époque actuelle (juin 1915), le malade continue à évoluer sous la forme typique de la psychose hallucinatoire chronique.

Les hallucinations visuelles font défaut.

Par contre, les hallucinations auditives sont toujours extrêmement abondantes : le malade communique sans cesse avec l'extérieur ; ses voix l'entretiennent de toutes sortes de choses, mais plus spécialement de télépathie, de sciences phychiques, de politique, de diplomatie, etc... Elles

empruntent des mots grandéloquents et pseudo-scientifiques, dont le malade lui-même ne comprend pas le sens ; elles les groupent en associations incohérentes qui prennent souvent le caractère de néologismes et qui, transposées, dans le langage du malade, donnent à ce langage la forme de logorrhée incohérente (folie verbale).

La plus grande partie des journées et même des nuits du malade se passent en conversation avec des voix auxquelles il répond sans cesse en marmottant (soliloque), ou par des sourires ou des gestes mimiques appropriés.

Les hallucinations psycho-motrices sont également nettes et fréquentes. Il y a aussi prise et écho de la pensée, et le malade refuse souvent de s'expliquer, sous le prétexte que l'on sait tout ce qui se passe dans sa tête et qu'il est en communication réciproque et incessante avec les médecins.

Le délire reste aussi imprécis et aussi mal systématisé qu'auparavant. Toutefois, les idées de persécution paraissent s'effacer au bénéfice des idées de grandeur. Celles-ci, rarement exprimées avec précision, se rapportent à de vagues rôles politiques ou diplomatiques, et à des préoccupations médicales et pseudo-scientifiques. Mais le degré d'incohérence du langage est tel que la mégalomanie s'exprime plus par le caractère prétentieux et grandiloquent du choix des mots, que par leur sens qui demeure très obscur.

A cette évolution plus mégalomaniaque que paranoïaque du délire, se rapporte vraisemblablement l'attitude de moins en moins protestataire du malade. Celui-ci vit en effet dans la plus grande indifférence à l'égard du milieu ambiant; il fuit les médecins, qu'il harcelait naguère de demandes de sortie ; il se confine de plus en plus dans ses conversations

hallucinatoires. La graphorrhée qui avait été très active, a complètement cessé et l'activité du malade tend vers la stéréotypie. Il n'y a cependant pas de symptômes d'affaiblissement intellectuel net. La mémoire est conservée, de même l'orientation. Le malade a toujours soin de sa toilette et de son corps ; il mange correctement et proprement; il garde un ton ironique et un peu agressif dans sa conversation qui témoigne d'une alarme d'évolution démentielle.

A la suite de nos observations personnelles nous donnons le résumé d'un certain nombre d'observations qui nous paraissent devoir rentrer dans le cadre de la Psychose hallucinatoire post-onirique.

OBSERVATION III (Résumée) (1)

Antécédents familiaux. — Père alcoolique. Mère morte internée.

Antécédents personnels. — Alcoolisation précoce. Accès révéviscents. Débilité morale : désertions multiples, condamnations répétées aux bataillons d'Afrique. Dernière condamnation pour homicide.

Début de la psychose à quarante ans.

Évolution post-onirique : disparition rapide des hallucinations oniriques ; persistance des hallucinations auditives, psycho-motrices et coenesthésiques.

Délire assez pauvre mais nettement systématisé.

Ancienneté d'évolution de la psychose au moment de la présentation du malade : plus d'un an.

1. Delmas et Gallais *Délire systématisé secondaire post-onirique.* (*Encéphale,* 1911).

OBSERVATION IV (Résumée) (1)

Antécédents familiaux. — Père et frère grands buveurs.

Antécédents personnels. — Alcoolisation ancienne. Accès oniriques récidivants.

Début de la psychose à trente-sept ans.

Évolution post-onirique par disparition progressive des hallucinations visuelles d'origine toxique, mais persistance des hallucinations auditives, psycho-motrices et cœnesthésiques.

Prise et écho de la pensée.

Pas de systématisation délirante. Type d'hallucinose.

Considéré comme guéri en 1909, après neuf ans d'évolution. Guérison persistante en 1912.

OBSERVATION V (Résumée) (2)

Antécédents familiaux. — Pas de renseignements.

Antécédents personnels. — Alcoolisme chronique. Accès récidivants.

Début de la Psychose à quarante et un ans.

Évolution post-onirique : hallucinations visuelles épisodiques ; persistance des hallucinations auditives, coenesthésiques, olfactives et gustatives.

Délire sans systématisation.

Pas d'affaiblissement intellectuel.

Ancienneté d'évolution de la psychose : près de deux ans.

1. MM. Ch. Vallon et R. Bessière, Société de Psychiàtrie (*Encephale*, 1912, p. 376).

2. Barbé, *la Psychose hallucinatoire chronique tardive des alcooliques* (*Encéphale*, 10 nov. 1912).

OBSERVATION VI (Résumée) (1)

Antécédents familiaux. — Pas de renseignements.

Antécédents personnels. — Alcoolisme chronique. Accès oniriques récidivants (3 internements).

Début de la psychose à quarante-deux ans.

Évolution post-onirique mal indiquée. Mais cependant hallucinations visuelles transitoires avec persistance d'hallucinations auditives, psycho-motrices, coenesthésiques, olfactives et gustatives.

Délire mal systématisé. Tendance aux idées de grandeur.

Pas d'affaiblissement intellectuel important.

Ancienneté d'évolution : un an.

OBSERVATION VII (Résumée) (2)

Antécédents familiaux. — Père alcoolique.

Antécédents personnels. — Alcoolisation précoce. Accès récidivants.

Début de la psychose à trente-quatre ans.

Évolution post-onirique mal indiquée. Cependant hallucinations visuelles transitoires, mais persistance des hallucinations auditives, psycho-motrices et coenesthésiques.

Idées de persécution et de grandeur associées sans systématisation.

1. Barbé, *la Psychose hallucinatoire chronique tardive des alcooliques* (*Encéphale,* 10 nov. 1912).

2. Barbé, *la Psychose hallucinatoire chronique tardive des alcooliques* (*Encéphale,* 10 nov. 1912).

Folie verbale. Néologismes. Affaiblissement démentiel admis par l'auteur, mais très contestable.

Ancienneté d'évolution : plus de deux ans.

OBSERVATION VIII (Résumée) (1)

Antécédents familiaux. — Hérédité congestive. Mère psychasthénique, morte démente apoplectique. Père alcoolique. Frère épileptique et psychasthénique onéomanie).

Antécédents personnels. — Psychasthénie (onéomanie et dipsomanie). Vingt ans d'alcoolisation avant début de psychose. Accès oniriques récidivants.

Début de la psychose à soixante et un ans.

Évolution post-onirique : accès onirique initial en juin 1905 : disparition des hallucinations visuelles au bout d'un mois : persistance des hallucinations auditives, psychomotrices et coenesthésiques depuis ce temps jusqu'à la date de la présentation (janvier 1913).

Prise et écho de la pensée.

Délire mal systématisé (paranoïde).

Pas d'affaiblissement intellectuel.

Ancienneté d'évolution de la psychose : huit ans.

OBSERVATION IX (Résumée) (2).

Antécédents familiaux. — Négatifs.

Antécédents personnels. — Débilité mentale. Alcoolisation précoce.

1. MM. Marchand et Usse. *Dipsomanie ; psychose hallucinatoire chronique* (Société de Psychiâtrie. *Encéphale*, 10 février 1913).
2. Vallon et Sengès, *Psychose hallucinatoire à début tardif chez un alcoolique chronique* (*Encéphale*, 10 juin 1913).

Début de la psychose à soixante-deux ans.

Évolution post-onirique : les visions effrayantes existant à l'entrée à l'asile disparaissent tandis que persistent les hallucinations auditives et coenesthésiques.

Idées de persécution mal systématisées.

Pas d'affaiblissement intellectuel.

Ancienneté d'évolution : trois ans.

OBSERVATION X (Résumée) (1).

Antécédents familiaux. — Négatifs.

Antécédents personnels. — Alcoolisation précoce. Paludisme.

Début de la psychose à trente-six ans.

Évolution post-onirique : disparition rapide des hallucinations auditives, psycho-motrices et coenesthésiques.

Prise et vol de la pensée.

Délire assez bien systématisé. Tendance aux idées de grandeur.

Pas d'affaiblissement démentiel.

Ancienneté d'évolution : plus d'un an.

1.] Livet, *Délire post-onirique de possession chez un Arabe* (*Encéphale*, 10 janvier 1914).

CONCLUSIONS

1° La Psychose hallucinatoire chronique post-onirique n'est pas une entité nosologique nouvelle, mais seulement une variété étiologique et clinique de la psychose hallucinatoire chronique ;

2° Elle n'est qu'une variété de la psychose hallucinatoire chronique, parce que l'ensemble de ses symptômes se superpose exactement à la description séméiologique de cette affection ;

3° Elle se distingue cependant de la forme classique par un ensemble de caractères secondaires qui justifient son autonomie étiologique et clinique et qui sont :

α) De ne survenir qu'à un âge relativement avancé et au cours d'une très ancienne intoxication ;

β) De ne débuter qu'après un accès onirique réviviscent ;

γ) De succéder immédiatement et directement dans le temps à l'accès onirique ;

δ) D'arriver d'emblée à la période hallucinatoire et d'explication délirante par l'emprunt de tout ou partie des éléments du rêve onirique ;

ε) De pouvoir, si l'on en juge par un cas dont la signification est à la vérité contestable, très exceptionnellement se terminer par la guérison.

Vu : le Président de la thèse,
GILBERT BALLET

Vu : le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris
L. LIARD

BIBLIOGRAPHIE

Allamagny. — Les Séquelles de l'onirisme alcoolique. Thèse de Paris, 1914.

Anglade. — Congrès de Marseille, 1899.

Ballet (G.). — La Psychose hallucinatoire chronique (Bulletin médical, 1911).

— Encéphale, 10 juin 1913.

— Discussion (Congrès de Marseille, 1899).

— Encéphale, 10 novembre 1911.

— Les Psychoses polynévritiques (Congrès de Marseille, 1899, p. 200).

— Discussion à la Société de Psychiâtrie (Encéphale, 10 avril 1909, p. 373).

Barbé. — La Psychose hallucinatoire chronique tardive des alcooliques (Encéphale, 10 novembre 1912).

Beaussart. — Revue psychologique (Encéphale, 1913).

Briand. — Les Fugueurs à l'armée (Société de médecine légale de France, 8 février 1915).

Chaslin. — Éléments de séméiologie et de clinique mentale. Paris, 1912.

Chaslin et Collin. — Idées fixes de grandeur, suite de délire de rêve tendant à la systématisation (Encéphale, 10 avril 1909).

Chaslin. — La Confusion mentale primitive. Paris, 1895.

Delasiauve. — Journal de médecine mentale t. IV. p. 68, 1864.

Delmas. — Les Psychoses post-oniriques (Rapport du Congrès de Neurologie et Psychiâtrie, 1914).

— Accès subaigu avec amnésie complète au cours de l'alcoolisme chronique (Société de Psychiâtrie. Encéphale, avril 1910).

Delmas et Boudon. — Débilité morale avec obsessions, impulsions multiples et accès subaigus d'alcoolisme chronique suivis d'idées fixes post-oniriques (Encéphale, 10 juin 1911).

Delmas et Gallais. — Délire systématisé secondaire post-onirique (Encéphale, 10 novembre 1911).

— Délire systématisé secondaire post-onirique (Société de Psychiâtrie, 19 oct. 1911).

Demay. — Délire systématisé d'origine onirique (Société clinique de Médecine mentale, 16 déc. 1912).

Falret. — Annales médico-psychologiques, nº 1, p. 95, 1896.

Garnier. — La Folie à Paris.

Lasègue (Ch.). — Études médicales.

Legrain. — Les Délires à éclipse.

— Délire onirique à systématisation secondaire (Société clinique de médecine mentale, 15 avril 1912).

Livet. — Délire de possession post-onirique chez un Arabe (Encéphale, janvier 1914).

Libert et Demay. — Revue psychologique (Encéphale, 1913).

Magnan. — Leçons cliniques sur les maladies mentales. Paris, 1893.

— Alcoolisme. Des diverses formes du délire alcoolique et de leur traitement. Paris, 1874.

Magnan et Sérieux. — Délire chronique, p. 115.

Mallet. — Sur un cas de délire rétrospectif chez un alcoolique (Encéphale, 10 juin 1913).

Marchand et Usse. — Dipsomanie, psychose hallucinatoire chronique (Encéphale, 10 février 1913).

Roubinowitch. — Troubles mentaux dans les auto-intoxications, in Traité Gilbert Ballet, chap. IV.

Régis. — Communication à l'Académie de Médecine, 7 mai 1901.

— Phase de réveil du délire onirique (Encéphale, 10 mai 1911).

— Auto-intoxications, délires. (Mémoires Société méd. psych., 1898.)

— Précis de Psychiâtrie.

— Congrès de Marseille, 1899, p. 182.

— Un cas de délire post-onirique (Société de médecine de Bordeaux, 20 fév. 1914).

Régis et Chevallier-Lavaure. — Des auto-intoxications dans les maladies mentales (Rapport du Congrès de la Rochelle, 1893).

Séglas. — Le Délire hallucinatoire (Leurs cliniques, 1895, p. 450-456).

Séglas, cité par Chaslin. — Annales médico-psychol., n° 2, 1892, p. 284.

Soukhanoff. — Étude des hallucinations (Journal russe de Neuropathologie et Psychiâtrie, fasc. 3, 1906).

Soukhanoff et Wedensky. — Délire alcoolique continu (Rev. neurologique, 1904, p. 750).

Vallon. — Congrès de Marseille, 1899, p. 210.

Vallon et Bessière. — Encéphale, 1912, p. 376.

Vallon et Singès. — Psychose hallucinatoire à début tardif chez un alcoolique chronique (Encéphale, 10 juin 1913).

Vigouroux (A.). — Le Délire onirique (Archives générales de médecine, janvier 1903).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction	7
Historique	11
Étiologie	21
Symptomatologie	25
Diagnostic	29
Valeur nosologique	37
Observations	41
Conclusions	85
Bibliographie	87

Imp de la Faculté de Méd., Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris — 2904-15